



PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)



Rapport final

18/03/2025



12, Secteur 9 Bloc M, Hay Riad Rabat, Morocco

awatef.siala.fourati@asfconsulting.org

(+216) 29 692 405

1	Résumé exécutif.....	1
2	Executive summary.....	11
3	INTRODUCTION.....	17
3.1	<i>Contexte et justification du P3P.....</i>	17
3.2	<i>Objectifs du P3P.....</i>	17
3.3	<i>Structuration du P3P.....</i>	18
3.4	<i>Démarche méthodologique d'élaboration du P3P.....</i>	20
4	PRESENTATION DE SCANNING SYSTEMS.....	22
5	DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES ZONE D'INFLUENCE.....	24
5.1	<i>Principales composantes et activités du projet.....</i>	24
5.2	<i>Présentation des zones d'influence du projet.....</i>	26
5.2.1	<i>Zones d'influence directe ou immédiate : Périmètre de l'emprise des PCJ.....</i>	26
5.2.2	<i>Zones d'influence indirecte.....</i>	27
5.2.3	<i>Zones d'influence élargie.....</i>	28
5.3	<i>Problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes depuis l'identification du projet jusqu'à l'exploitation des PCJ.....</i>	29
5.4	<i>Bénéficiaires du projet.....</i>	30
5.4.1	<i>Bénéficiaires directs.....</i>	30
5.4.2	<i>Bénéficiaires indirects.....</i>	30
6	CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL EN MATIERE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	32
6.1	<i>Exigences nationales en matière de consultation et de participation des parties prenantes.....</i>	32
6.1.1	<i>Cas de la Côte d'Ivoire.....</i>	32
6.1.2	<i>Cas du Burkina Faso.....</i>	32
6.1.3	<i>Cas du Mali.....</i>	33
6.1.4	<i>Cas du Ghana.....</i>	35
6.1.5	<i>Cas de Guinée Bissau.....</i>	36
6.1.6	<i>Cas du Togo.....</i>	37
6.3	<i>Exigences de la Banque Africaine de Développement.....</i>	39
6.3.1	<i>Sauvegarde Opérationnelle 10 de la BAD : Engagement des parties prenantes et diffusion de</i>	

l'information	39
6.3.2 Politique de Diffusion et d'Accès à l'Information	40
6.3.3 Manuel sur la Consultation et la Participation des Parties Prenantes aux Opérations de la BAD de 2001	41
7 Activités de consultations tenues dans le cadre des activités de SS SA au 07 février 2025	42
7.1 Consultations déjà menées à date dans le cadre du processus de la préparation du SGES de Scanning Systems depuis mai 2024.....	43
7.2 Principaux constats et recommandations à l'issue des consultations menées	45
8 Identification des Parties Prenantes des opérations financées par Scanning Systems.....	48
8.1.1 Groupes de parties prenantes	48
8.1.2 Cartographie des Parties Prenantes	51
9 Programme de mobilisation des parties prenantes	65
9.1 Principes de mobilisation des parties prenantes	65
9.2 Stratégie, méthodes et outils de mobilisation des parties prenantes	65
9.2.1 Stratégie	65
9.2.2 Méthodes et outils.....	66
9.2.3 Prise en compte des groupes vulnérables	73
9.3 Calendrier de mobilisation des parties prenantes dans le cadre des opérations de SS	73
10 Mécanisme de gestion des plaintes	76
10.1 Introduction.....	76
10.2 Justification de la mise en place du MGP.....	76
10.3 Objectifs et principe du MGP	76
10.3.1 Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	76
10.3.2 Principes du MGP	77
10.3.3 Avantages et inconvénients du MGP.....	77
10.3.4 Types et catégories de plaintes.....	78
10.4 Organisation et du fonctionnement du MGP.....	78
10.4.1 Organisation et niveaux d'intervention.....	78
10.4.2 Étapes clés de gestion des plaintes.....	78
10.4.3 Avantages et garanties.....	79

10.5	<i>Mécanisme de Gestion des Plaintes liées aux VBG, EAS et HS</i>	79
10.6	<i>Mécanisme de Gestion des Plaintes dédié aux Travailleurs</i>	80
10.7	<i>Suivi et de l'évaluation du MGP : Rapport de synthèse sur le traitement des plaintes</i>	81
10.8	<i>Budget estimatif</i>	82
11	Suivi et évaluation de la mise en œuvre du P3P	83
11.1	<i>Rôles et responsabilités de mise en œuvre du P3P</i>	83
11.2	<i>Dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre du P3P</i>	83
11.2.1	Objectifs de suivi et d'évaluation.....	83
11.2.2	Responsabilité de suivi et d'évaluation	84
11.2.3	Comptes rendus	84
11.2.4	Rapport mensuel de mobilisation des PP	84
12	Budget estimatif de la mise en œuvre du P3P, y compris le MGP	84
13	Annexes	88
	<i>Annexe1 : Canevas des comptes Rendus à élaborer à l'issu de chaque réunion tenue</i>	88
	<i>Annexe 2 – Registre de consultation publique</i>	89
	<i>Annexe 3 : Fiches de présence des réunions déjà organisées dans le cadre du projet</i>	90
	<i>Annexe 4 : Comptes rendus des réunions déjà organisées dans le cadre du projet</i>	92
	<i>Annexe 5 : Aide-mémoire ES Mission d'identification de la BAD</i>	93

Liste des abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CPR	Cadre politique de réinstallation
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
EAS	L'Exploitation et les Abus Sexuels
E&S	Environnement et Social
ESG	Environnement & Social & Gouvernance
HS	Harcèlement sexuel
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
NP	Norme de performance
P3P	Plan de participation des parties prenantes
PCJ	Poste de contrôle juxtaposé
SO	Sauvegarde opérationnelle
SS	Scanning Systems SA
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VBG	Violence basée sur le genre

Définition des quelques concepts clés

Plan de Participation des parties prenantes du projet (P3P) : un processus d'interaction continu et itératif à double sens entre un projet, les personnes affectées (positivement et/ou négativement) par les décisions ou activités du projet, ainsi qu'avec les autres parties prenantes ayant un intérêt relatif à la mise en œuvre ou aux résultats du projet. La participation des PP implique leur mobilisation effective ainsi que la transmission et le recueil d'information tout au long du cycle de vie du projet.

Parties Prenantes (PP) : désigne les individus ou les groupes qui : (i) sont affectés ou à risque d'être affectés par l'opération, directement ou indirectement, (parties affectées par le projet) ; et/ou (ii) peuvent avoir un intérêt dans l'opération/le projet (autres parties concernées).

Personne Affectée par le Projet (PAP) : Toute personne affectée de manière négative par le projet. Il s'agit de personnes qui du fait du projet perdent des droits de propriété, d'usage ou d'autres droits sur un bâtiment, des terres (résidentielles, agricoles ou de pâturage), des cultures annuelles ou pérennes, ou tout autre bien meuble ou immeuble, en totalité ou en partie et de manière permanente ou temporaire. Les PAP ne sont pas forcément tous déplacés du fait du projet. Parmi les PAP, on distingue : (i) les personnes physiquement déplacées ; (ii) les personnes économiquement déplacées.

Personnes défavorisées ou vulnérables sont celles qui risquent le plus d'être affectées par les impacts du projet et/ou qui sont plus limitées que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces personnes ou groupes sont également plus susceptibles d'être exclus ou incapables de participer pleinement au processus de consultation général et, à ce titre, peuvent avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance spécifique. Cela tiendra compte des considérations liées à l'âge, notamment des personnes âgées et des mineurs, et notamment dans des circonstances où ils peuvent être séparés de leur famille, de la communauté ou d'autres personnes dont ils dépendent.

Plainte : C'est une expression d'insatisfaction ou de mécontentement qui découle de l'impact avéré ou perçu des activités d'un projet.

Plan d'Action de Réinstallation (PAR) : Désigne le document de planification préparé par le bénéficiaire conformément à l'exigence de la Banque qui spécifie les procédures qu'un processus de réinstallation involontaire impliquant des personnes affectées par le projet ou plus (PAP) ou tout projet susceptible d'avoir des effets négatifs sur les groupes vulnérables doit suivre, et les mesures qui doivent être prises pour indemniser les PAP et les communautés, telles qu'elles peuvent être modifiées, complétées ou mises à jour de

temps à autre en accord avec la Banque.

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) : Désigne un instrument élaboré à la suite d'une EIES du projet qui définit le plan d'action des mesures de gestion environnementale et sociale à mettre en œuvre par le bénéficiaire, comme il se peut être amendé, complété ou mis à jour de temps à autre en accord avec la Banque.

Plan de Restauration de Moyens de Subsistance (PRMS) : Désigne l'instrument qui vise la restauration des moyens de subsistance des personnes affectées socio-économiquement par le projet, en définissant et en mettant en œuvre des mesures sociales et économiques idoines pour permettre la continuité et le développement des activités socio-économiques susceptibles d'améliorer, de façon sensible, les conditions de vie des personnes ayant perdu leurs moyens de subsistance.

Pouvoir : Généralement, dans la plupart des sociétés, les hommes exercent plus de pouvoir que les femmes en raison des normes culturelles omniprésentes. Ce déséquilibre de pouvoir est une cause sous-jacente de la VBG.

Préoccupations : sont des questions, des demandes d'informations ou des perceptions générales sans corrélation avec un impact ou un incident particulier. Si ces préoccupations ne trouvent pas de réponse satisfaisante pour leur émetteur, elles peuvent se transformer en plaintes.

Requête : besoin d'information, souhait, appréhension, préoccupation exprimée en lien avec le projet. Si la requête ne trouve pas une réponse satisfaisante, elle est susceptible de se transformer en plainte.

Normes sociales : règles de la société qui régissent la façon dont les femmes et les hommes se comportent et interagissent entre eux.

Abus de pouvoir : est l'exercice excessif d'un pouvoir conféré par un statut. Il s'agit de l'utilisation de capacités en dehors du champ d'action donné, d'outrepasser ses droits.

Consentement : fait référence à l'approbation ou à l'assentiment, en particulier et surtout après mûre réflexion.

Genre : rôles socialement attribués aux hommes et aux femmes. Le genre diffère selon la culture.

Sexe : différences biologiques entre homme et femme, les différences sont universelles, par ex. différence d'anatomie.

Egalité entre les sexes : principe constitutionnel qui garantit aux femmes dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes (civique, social et politique).

Equité entre les sexes : démarche d'impartialité envers les femmes et les hommes visant à rétablir l'équilibre entre les genres, et accordé aux femmes ou aux hommes afin de compenser le déséquilibre historique et social qui les empêche de participer activement et de façon égale au développement de leur société.

Viol : est l'acte par lequel une personne est contrainte à un acte sexuel (le plus souvent un rapport sexuel) par la force, surprise, menace.

Harcèlement sexuel : désigne toute avance sexuelle importune, demande de faveur sexuelle, comportement verbal ou physique ou geste de nature sexuelle, ou tout comportement de nature sexuelle dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il offense ou humilie autrui, lorsqu'un tel comportement interfère avec le travail, est faite dans une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou insécur.

Violence Basée sur le Genre ou violence sexiste ou violence sexospécifique : ce sont les actes préjudiciables commis contre le gré de quelqu'un en se fondant sur les différences établies par la société entre les hommes et les femmes. Sont concernés tous les actes causant un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. Les actes de violence basée sur le genre constituent une violation de plusieurs droits de l'homme universels protégés par des conventions et instruments internationaux.

Mécanisme de gestion des plaintes : Un mécanisme de gestion des plaintes constitue un processus consistant à recevoir, enquêter et répondre aux préoccupations ou aux plaintes formulées par les parties prenantes concernées, et ce, à temps et de manière systématique

Ménage affecté : L'ensemble des occupants d'un même logement, qu'ils aient ou non des liens de parenté, qui fonctionnent en tant qu'unité économique unique et qui sont affectés par un projet. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

1 Résumé exécutif

1- Introduction

Scanning Systems a sollicité la Banque Africaine de Développement (BAD) pour une participation dans son Capital Social et le financement par la dette pour le développement de ses activités, notamment pour soutenir la création de JBP sur tout le continent. Dans cette optique, Scanning Systems s'est engagé à mettre en conformité son système de gestion environnementale et sociale (E&S) conformément aux exigences contenues dans le Système de Sauvegarde Intégré (SSI 2023) de la Banque et à prendre des mesures pour gérer les risques et les impacts E&S des activités d'une manière à satisfaire les exigences des dix sauvegardes opérationnelles E&S de la Banque, et principalement la sauvegarde opérationnelle 10 portant sur la « Participation des Parties Prenantes et Diffusion de l'Information ».

Une participation efficace des parties prenantes peut améliorer la durabilité E&S du projet, améliorer l'acceptation du projet et contribuer de manière significative à la réussite de la conception et de la mise en œuvre du projet. La participation des parties prenantes est essentielle pour établir des relations constructives et réactives avec les Personnes Affectées par le Projet (PAP) tout au long du cycle de vie du projet. C'est dans ce cadre que Scanning Systems SA a élaboré le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) conformément aux exigences internationales, notamment la Sauvegarde Opérationnelle 10 (SO10) de la Banque Africaine de Développement (BAD), et aux réglementations locales. Ce plan, jusque-là inexistant au sein de la structure, permettra de garantir une communication efficace, d'intégrer les préoccupations des parties prenantes dès le début, de renforcer l'acceptabilité sociale des projets, et d'améliorer leur durabilité sociale et environnementale.

2- Objectif Général et spécifiques du P3P

Le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) a pour objectif d'établir des canaux de communication clairs, d'intégrer les points de vue des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre des projets, et de promouvoir une participation inclusive, sécurisée et continue, notamment pour les groupes vulnérables. En renforçant la transparence et en minimisant les conflits, le P3P permet à Scanning Systems SA de garantir des projets répondant aux besoins des communautés locales tout en améliorant leur acceptabilité sociale et leur durabilité.

3- Présentation du projet et de sa zone d'influence incluant la description des risques E&S prioritaires qui nécessitent l'engagement des parties prenantes depuis l'identification du projet jusqu'à son achèvement

Le projet vise la construction et l'exploitation de onze (11) Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)

en Afrique de l'Ouest et Centrale à savoir :

- **PCJ Zégoua** – Frontière Côte d'Ivoire - Mali
- **PCJ Laléraba** – Frontière Côte d'Ivoire - Burkina Faso
- **PCJ Cinkansé** – Frontière Burkina Faso - Togo
- **PCJ Mali - Guinée** – Frontière Mali - Guinée
- **PCJ Mali - Burkina** – Frontière Mali - Burkina Faso
- **PCJ Burkina - Ghana** – Frontière Burkina Faso - Ghana
- **PCJ Sénégal - Mali (Nord)** – Frontière Sénégal - Mali
- **PCJ Sénégal - Mali (Sud)** – Frontière Sénégal - Mali
- **PCJ Bissau - Sénégal** – Frontière Guinée-Bissau - Sénégal
- **PCJ Niger - Bénin** – Frontière Niger - Bénin
- **PCJ Togo - Bénin** – Frontière Togo - Bénin

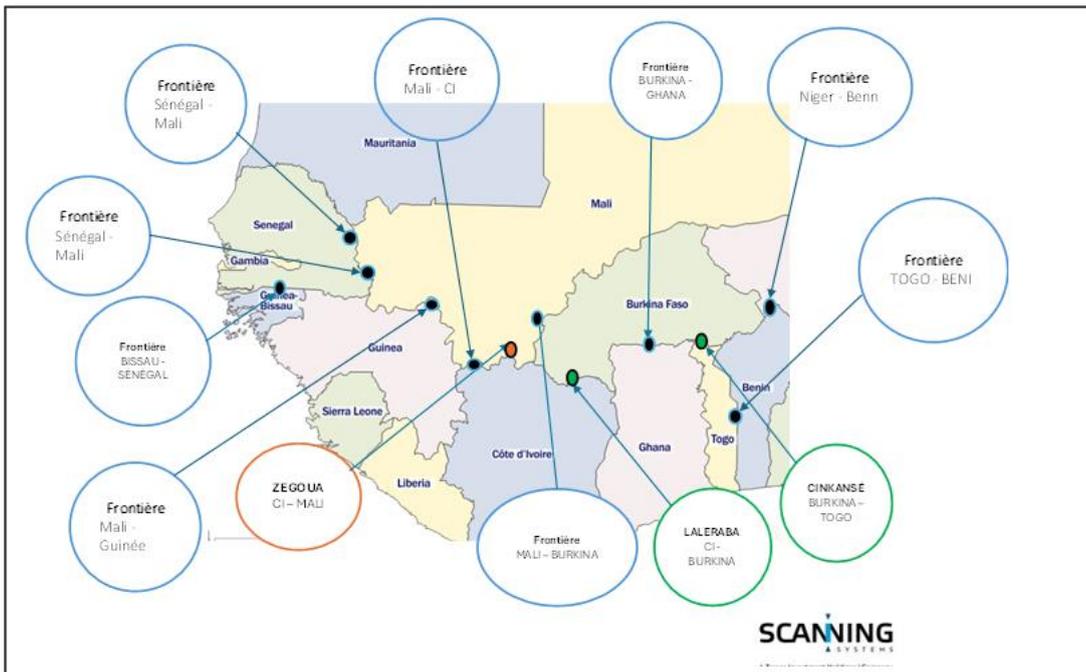


Figure 1 Localisation des PCJ

La construction des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) vise à moderniser les infrastructures transfrontalières stratégiques en intégrant des zones de contrôle des passagers et des marchandises, des bâtiments administratifs et des systèmes de gestion des déchets, tout en améliorant les services publics et les opportunités économiques locales. Les PCJ sont conçus pour faciliter et renforcer le contrôle et le suivi des flux de marchandises, de personnes et de véhicules entre deux pays. Ces infrastructures visent à améliorer l'efficacité des processus douaniers et de sécurité tout en favorisant la coopération bilatérale.

Les zones d'influence se divisent en trois catégories :

1. **Directe** : Périmètre immédiat des PCJ, avec des impacts liés à la construction et à l'exploitation.
2. **Indirecte** : Zones affectées par les activités logistiques et économiques induites.
3. **Élargie** : Régions bénéficiant des retombées économiques et commerciales plus larges.

Les principaux risques environnementaux et sociaux (E&S) nécessitant un engagement des parties prenantes incluent la pollution, la gestion des déchets, les conflits sociaux, les risques sanitaires, et les déplacements liés aux acquisitions de terrain. Ces aspects exigent une participation proactive des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet pour garantir sa durabilité et son acceptabilité sociale.

Les bénéficiaires incluent directement les agents frontaliers, les transporteurs, les commerçants et les voyageurs, ainsi qu'indirectement les communautés locales, les gouvernements nationaux et les institutions régionales grâce à des infrastructures améliorées et une facilitation des échanges transfrontaliers.

4- Cadre réglementaire et institutionnel en matière d'engagement des parties prenantes

Le cadre réglementaire et institutionnel de l'engagement des parties prenantes repose sur les législations nationales des pays concernés (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Ghana, Guinée-Bissau, Togo, etc...) et les exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Exigences nationales :

Chaque pays met l'accent sur :

- Consultations publiques obligatoires dans le cadre des évaluations environnementales et sociales (EIES).
- Accès à l'information : Garantir la transparence et l'inclusion de tous les groupes, y compris les femmes et les populations vulnérables.
- Participation active dès les premières phases des projets, en intégrant les préoccupations locales dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Exigences de la BAD :

La Sauvegarde Opérationnelle 10 (SO10) de la BAD souligne :

- L'importance de la participation continue, sécurisée et inclusive des parties prenantes.
- La communication claire des impacts et des risques des projets dans des formats accessibles.
- L'établissement de mécanismes accessibles pour soumettre des plaintes ou des préoccupations.
- L'intégration des retours des parties prenantes dans les projets pour améliorer leurs

bénéfices sociaux et environnementaux.

Outils clés de la BAD :

- Politique de diffusion et d'accès à l'information : Favorise la transparence et l'inclusion dans les décisions des projets.
- Manuel sur la consultation et la participation : Guide la mise en œuvre des approches participatives pour renforcer la durabilité et l'acceptation des projets.

Ce cadre vise à garantir une gouvernance participative, à réduire les conflits et à promouvoir des projets socialement responsables et durables.

5- Identification des parties prenantes (cartographie des parties prenantes) incluant la description des risques E&S prioritaires qui nécessitent l'engagement des prenantes depuis la phase d'identification jusqu'à la phase d'achèvement

La cartographie des parties prenantes est une étape essentielle du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Elle vise à identifier et analyser les parties prenantes impactées ou impliquées dans les projets de Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) afin de mieux répondre à leurs attentes et de gérer les risques environnementaux et sociaux (E&S) tout au long du cycle de vie du projet.

Groupes de parties prenantes identifiés

- Parties prenantes affectées :
 - Positivement : Transporteurs, opérateurs économiques, les administrations des contrôle (douanes, police d'immigration, gendarmerie, service contrôle phytosanitaire, zoo-sanitaire, etc...), communautés locales.
 - Négativement : Personnes affectées par la perte de leurs terres et mises en valeur sur les terres requises pour l'implantation des PCJ, nuisances environnementales, ou perturbations des activités socio-économiques pendant les travaux.
- Parties intéressées :
 - Organismes de réglementation, autorités publiques, chambres de commerce, syndicats, organisations féminines, et partenaires financiers tels que la BAD et l'UEMOA.
- Groupes vulnérables :
 - Femmes, enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite et foyers dirigés par des femmes à ressources limitées, qui nécessitent un engagement particulier pour garantir leur inclusion et leur protection.

Gestion des risques E&S prioritaires

Les principaux risques identifiés incluent :

- Environnementaux : Pollution de l'air et des sols, gestion des déchets, et risques liés à l'eau.
- Sociaux : Déplacements involontaires liés à l'acquisition pour l'implantation des PCJ, conflits liés à l'emploi local, santé et sécurité des communautés.
- Économiques et culturels : Impact sur les moyens de subsistance, perturbation des activités économiques locales, et préservation des sites culturels.

Stratégie d'engagement des parties prenantes :

La cartographie classe les parties prenantes selon leur niveau d'influence (élevé, moyen, faible) et d'intérêt dans le projet. Cela permet une mobilisation ciblée à chaque phase du projet (conception, construction, exploitation). Les actions incluent :

- Consultations continues : Particulièrement pour les communautés directement impactées et pour les bénéficiaires directs des PCJ (transporteurs, voyageurs).
- Information proactive : Diffusion régulière d'informations pour maintenir la transparence.
- Mécanismes inclusifs : Prise en compte des préoccupations des groupes vulnérables. Mise en œuvre efficace du mécanisme de gestion des plaintes du projet.

Cette approche stratégique garantit que toutes les parties prenantes sont mobilisées efficacement, favorisant ainsi la durabilité, l'acceptabilité sociale et la réussite des projets des PCJ.

6- Plan d'engagement complet sur les trois phases pertinentes du projet (préparation, mise en œuvre et achèvement)

Le plan de mobilisation des parties prenantes s'articule autour de trois phases clés du cycle de vie des projets de Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) : la préparation, la mise en œuvre et l'exploitation. Ce plan vise à garantir une implication inclusive, transparente et continue, conformément à la SO10 de la BAD, pour renforcer la durabilité et l'acceptation sociale des projets.

Principes directeurs

- Dialogue inclusif : Identifier toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables, et assurer leur implication dès les premières étapes.
- Participation continue : Maintenir une consultation active adaptée aux risques et impacts du projet.
- Diffusion d'informations accessibles : Communiquer des données claires dans des formats adaptés.
- Gestion des plaintes : Mettre en place un mécanisme accessible pour traiter les

préoccupations.

- Méthodes et outils de mobilisation
- Consultations publiques : Réunions d'information, focus groups, entretiens individuels pour recueillir les avis des parties prenantes.
- Supports de communication : Presse, affichages, radio, internet, documents adaptés aux besoins des groupes vulnérables.
- Adaptations spécifiques : Actions ciblées pour les groupes vulnérables (outils inclusifs, accessibilité physique, supports en langues locales).

Actions clés par phase

1. Préparation des PCJ :

- Identification des parties prenantes, leurs intérêts pour le PCJ, leurs rôles dans la construction et l'exploitation du PCJ, et élaboration du P3P spécifique à chaque PCJ.
- Consultations initiales (réunions, focus groups, entretiens) pour valider les impacts et mesures proposées.

2. Mise en œuvre :

- Poursuite des actions d'information, de consultation, de sensibilisation et de communication autour du PCJ
- Suivi continu avec des réunions trimestrielles et diffusion régulière des informations sur les progrès. Ces réunions auront lieu entre l'équipe E&S centrale et les équipes E&S des pays pour évaluer l'état d'avancement, partager les bonnes pratiques, adapter les mesures d'atténuation
- Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

3. Exploitation :

- **Suivi et évaluation des performances du PCJ** en termes de fluidité des échanges et d'impact socio-économique.
- **Consultations périodiques avec les parties prenantes** pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place et recueillir d'éventuelles préoccupations.
- **Mise à jour des engagements et des mécanismes d'atténuation** en fonction des retours des parties prenantes et des résultats des évaluations.
- **Renforcement de la sensibilisation aux bonnes pratiques** pour les usagers et opérateurs des PCJ.

Ce plan garantit une mobilisation stratégique et adaptée des parties prenantes pour accompagner efficacement chaque phase du projet.

7- Dispositions pour une mise en œuvre réussie du P3P (rôles et responsabilités au

sein du dispositif institutionnel)

La mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) repose sur une répartition claire des rôles pour garantir son efficacité :

- Direction E&S de Scanning Systems (SS) : Assure la coordination globale du P3P, consolide les rapports locaux, et supervise le suivi des actions retenues.
- Équipe E&S des PCJ : Met en œuvre les activités du P3P au niveau local, organise les consultations, suit les doléances, et transmet des rapports mensuels à la Direction E&S.
- Responsable communication de SS : Coordonne la stratégie de communication et diffuse les informations auprès des parties prenantes via différents canaux.
- Parties prenantes locales : Participent activement aux consultations et collaborent à la mise en œuvre et au suivi des engagements.
- Banque Africaine de Développement (BAD) : Vérifie la conformité de la mise en œuvre du P3P et évalue les rapports soumis par Scanning Systems.

8- Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du P3P

Le suivi et l'évaluation du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) visent à garantir une mise en œuvre efficace, transparente et conforme aux objectifs définis.

Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre

Direction E&S de Scanning Systems (SS) :

- Coordonne globalement la mise en œuvre des activités du P3P.
- Appuie les équipes locales dans la gestion des risques sociaux et environnementaux.
- S'assure que les ressources nécessaires à la mise en œuvre sont disponibles.

Équipe E&S des PCJ (au niveau national) :

- Met en œuvre localement les activités du P3P.
- Organise les consultations publiques, suit les doléances et met en place des actions correctives.
- Transmet des rapports mensuels à la Direction E&S centrale.

Responsable communication de SS :

- Coordonne la stratégie de communication avec les parties prenantes.
- Diffuse les informations via des canaux appropriés (réunions publiques, médias, affichages).

• Rôles et responsabilités pour le suivi

Les acteurs du suivi sont distincts de ceux qui mettent en œuvre le P3P. Ils évaluent les progrès, assurent la transparence du processus et garantissent que les engagements sont

respectés.

- **Direction E&S de Scanning Systems (SS) :**
 - Supervise la conformité des activités de mise en œuvre aux exigences du P3P.
 - Consolide les rapports soumis par les équipes locales.
 - Évalue l'efficacité des actions menées et recommande des actions correctives si nécessaire.
- **Unité de suivi indépendante (externe ou interne selon les projets) :**
 - Effectue des audits périodiques sur la mise en œuvre du P3P.
 - Assure l'impartialité dans l'évaluation des actions réalisées par les équipes locales.
 - Produit des rapports d'audit à transmettre à la direction E&S et à la BAD.
- **Banque Africaine de Développement (BAD) :**
 - Évalue la conformité du processus de suivi aux exigences de la SO10.
 - Fournit des recommandations d'amélioration à la Direction E&S de Scanning Systems.
 - Valide les rapports consolidés et les mesures correctives proposées
 - Organise les missions d'appui à la mise en œuvre du P3P.

Objectifs du suivi et de l'évaluation

1. Assurer la transparence et la responsabilisation.
2. Évaluer l'efficacité des actions engagées.
3. Anticiper les problèmes et ajuster les stratégies.
4. Intégrer les leçons apprises pour améliorer les pratiques.

Dispositif de suivi

- Rapports mensuels de mise en œuvre des mesures E&S : Préparés par les équipes locales et consolidés par la Direction E&S pour transmission à la BAD.
- Audits annuels de performance du SGES de Scanning Systems : Réalisées annuellement par un auditeur indépendant pour mesurer la conformité.
- Archivage : Comptes rendus et fiches de présence conservée au siège et dans les PCJ.

9- Budget estimatif pour la mise en œuvre du P3P

Le budget estimatif nécessaire à la mise en œuvre du P3P s'élève à 222 000USD dont 50 000 USD pour le MGP

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Quantités	Unités	Coût Unitaire	Coût Estimatif (USD)
Renforcement des capacités de la direction E&S de SS et les équipes E&S de chaque PCJ dans la mise en œuvre du P3P et du MGP (Formation de 2j)	Formations pour la direction E&S dans la mise en œuvre du P3P et de son plan de suivi/évaluation, le mécanisme de gestion des plaintes, le renforcement des capacités dans d'autres aspects spécifiques et pratiques de gestion des risques environnementaux et sociaux.	Equipe E&S SS/ Consultant	Après validation du P3P et opérationnalisation de toute l'équipe E&S	4 (Abidjan, Mali, Burkina, Togo)	Région	5000 USD	20 000 USD
Développement des supports de communication autour de chaque PCJ	Elaboration des supports de communication global du projet	Responsable de communication De SS SA	Tout le long du projet	1	Etude	75 000	75 000 USD
Publicité dans le journal/radio/TV	Diffusion d'annonces courtes dans les langues locales sur Radio et TV	Responsable de communication De SS SA	Tout le long du projet PCJ	3	An	4000	12 000 USD
Diffusion des supports de communication autour de chaque PCJ	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du P3P	Responsable de communication De SS SA	Tout le long du projet	Forfait			5000 USD
Suivi évaluation du P3P	Publication des rapports de suivi du P3P & MGP en format PDF	Equipe E&S SS / Expert Suivi & evaluation SS	Chaque année	3	Etude	20 000	60 000 USD
Mise en œuvre du MGP	Mise en œuvre du MGP (le détail sur son budget est consigné dans le MGP)	Equipe E&S SS	Tout le long du projet	Forfait (cf. détails dans le document séparé)			60 000 USD
Total							232 000USD

2 Executive summary

1- Introduction

Scanning Systems has approached the African Development Bank (AfDB) for participation in its share capital and debt financing to support the development of its activities, particularly to facilitate the creation of JBP across the continent. In this context, Scanning Systems has committed to aligning its environmental and social (E&S) management system with the requirements outlined in the Bank's Integrated Safeguards System (ISS 2023) and to implementing measures to manage E&S risks and impacts in a manner that meets the requirements of the Bank's ten operational E&S safeguards, with a particular focus on Operational Safeguard 10, which covers "Stakeholder Engagement and Information Disclosure."

Effective stakeholder engagement can enhance the E&S sustainability of the project, improve project acceptance, and significantly contribute to the successful design and implementation of the project. Stakeholder engagement is essential for establishing constructive and responsive relationships with Project-Affected Persons (PAPs) throughout the project lifecycle. In this framework, Scanning Systems SA has developed this Stakeholder Engagement Plan (SEP) in compliance with international requirements, particularly Operational Safeguard 10 (OS10) of the African Development Bank (AfDB), as well as local regulations. This plan, previously non-existent within the organization, will ensure effective communication, integrate stakeholder concerns from the outset, enhance the social acceptability of projects, and improve their social and environmental sustainability.

2- General and Specific Objectives of the SEP

The SEP aims to establish clear communication channels, incorporate stakeholder perspectives into project design and implementation, and promote inclusive, secure, and continuous participation, particularly for vulnerable groups. By enhancing transparency and minimizing conflicts, the SEP ensures that Scanning Systems SA delivers projects that meet local community needs while improving social acceptability and sustainability.

3- Project Overview and Areas of Influence

The project involves constructing Joint Border Posts (JBP) to modernize border infrastructure, including passenger and cargo control areas, administrative buildings, and waste management systems, while improving public services and local economic opportunities.

Areas of Influence:

1. Direct: Immediate JBP site with construction and operational impacts.
2. Indirect: Areas impacted by logistical and economic activities.
3. Extended: Regions benefiting from broader economic and commercial effects.

Key Environmental and Social (E&S) Risks: Pollution, waste management, social conflicts, health risks, and displacement due to land acquisition. These require proactive stakeholder engagement throughout the project lifecycle to ensure sustainability and social acceptance.

Beneficiaries: Direct beneficiaries include border agents, transporters, traders, and travelers, while indirect beneficiaries include local communities, national governments, and regional institutions through enhanced infrastructure and cross-border trade facilitation.

4- Regulatory and Institutional Framework

The regulatory framework integrates national legislation from the target countries (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Ghana, Guinea-Bissau, Togo) and the African Development Bank's requirements.

- National Requirements: Emphasis on public consultations during Environmental and Social Impact Assessments (ESIA), access to information, and early, inclusive stakeholder participation.
- AfDB's OS10: Highlights the importance of continuous, inclusive participation, clear communication of risks and impacts, accessible grievance mechanisms, and incorporating stakeholder feedback.
- Key Tools: The AfDB's Disclosure and Access to Information Policy and its Stakeholder Engagement Manual provide guidance for sustainable and socially responsible projects.

5- Stakeholder Identification (Mapping) and E&S Risk Management

Stakeholder mapping identifies and analyzes those impacted by or interested in the JBP projects, addressing their concerns and managing E&S risks throughout the project lifecycle.

Stakeholder Groups:**Affected Stakeholders:**

- Positively: Transporters, economic operators, customs, local communities.
- Negatively: Individuals impacted by land loss, environmental nuisances, or socioeconomic disruptions.

Interested Stakeholders: Regulators, authorities, chambers of commerce, unions, women's organizations, and financiers like AfDB and UEMOA.

Vulnerable Groups: Women, children, the elderly, disabled individuals, and female-headed households require tailored engagement to ensure inclusion and protection.

E&S Risk Management: Proactive measures are implemented to address environmental, social, and economic risks, including pollution, displacement, and cultural site preservation. Stakeholder feedback is vital for managing these risks effectively.

6- Comprehensive Engagement Plan Across Project Phases

The Stakeholder Engagement Plan is structured around three key phases of the lifecycle of Juxtaposed Checkpoint (JCP) projects: preparation, implementation, and operation. This plan aims to ensure inclusive, transparent, and continuous involvement, in line with AfDB's Operational Safeguard 10 (OS10), to enhance the sustainability and social acceptance of the projects

Guiding Principles

- **Inclusive Dialogue:** Identify all stakeholders, including vulnerable groups, and ensure their involvement from the early stages.
- **Continuous Participation:** Maintain active consultation tailored to the project's risks and impacts.
- **Accessible Information Sharing:** Communicate clear data in appropriate formats.
- **Grievance Management:** Establish an accessible mechanism to address concerns
- **Engagement Methods and Tools**
- **Public Consultations:** Information meetings, focus groups, and individual interviews to gather stakeholders' opinions.
- **Communication Materials:** Press releases, posters, radio broadcasts, online content, and documents adapted to the needs of vulnerable groups.
- **Specific Adaptations:** Targeted actions for vulnerable groups (inclusive tools, physical accessibility, materials in local languages).

• Key Actions by Phase

1. Preparation of JCPS:

- Identification of stakeholders, their interests in the JCP, their roles in the construction and operation, and the development of a specific Stakeholder Engagement Plan (SEP) for each JCP.
- Initial consultations (meetings, focus groups, interviews) to validate potential impacts and proposed measures.

2. Implementation:

- Continuation of information dissemination, consultations, awareness-raising, and communication around the JCP.
- Continuous monitoring through quarterly meetings and regular updates on progress. These meetings will take place between the central E&S team and the country E&S

teams to assess project progress, share best practices, and adjust mitigation measures.

- Implementation of the **Grievance Redress Mechanism (GRM)**.

3. Operation:

- Final evaluation of impacts and results with stakeholders.
- Closing communication and sharing of lessons learned.
- Monitoring and evaluation of the JCP's performance in terms of trade facilitation and socio-economic impact.
- Periodic consultations with stakeholders to assess the effectiveness of the measures in place and gather any concerns.
- Updating commitments and mitigation mechanisms based on stakeholder feedback and evaluation results.
- Strengthening awareness of best practices for JCP users and operators.
-

7- Roles and Responsibilities for SEP Implementation

- **Roles and Responsibilities for Implementation**
- **E&S Management of Scanning Systems (SS):**
 - Coordinates the overall implementation of the Stakeholder Engagement Plan (SEP).
 - Supports local teams in managing social and environmental risks.
 - Ensures that the necessary resources for implementation are available.
- **E&S Team of JCPs (at the national level):**
 - Locally implements the activities of the SEP.
 - Organizes public consultations, monitors grievances, and implements corrective actions.
 - Submits monthly reports to the central E&S Management.
- **SS Communications Manager:**
 - Coordinates the communication strategy with stakeholders.
 - Disseminates information through appropriate channels (public meetings, media, postings).
- **Roles and Responsibilities for Monitoring**

The monitoring actors are distinct from those implementing the SEP. They assess progress, ensure process transparency, and guarantee that commitments are upheld.

- **E&S Management of Scanning Systems (SS):**
 - Oversees compliance of implementation activities with SEP requirements.
 - Consolidates reports submitted by local teams.

- Assesses the effectiveness of actions taken and recommends corrective measures if necessary.
- **Independent Monitoring Unit (external or internal, depending on the project):**
- Conducts periodic audits on SEP implementation.
- Ensures impartiality in evaluating actions carried out by local teams.
- Produces audit reports to be submitted to E&S Management and the African Development Bank (AfDB).
- **African Development Bank (AfDB):**
- Assesses the compliance of the monitoring process with OS10 requirements.
- Provides improvement recommendations to Scanning Systems' E&S Management.
- Validates consolidated reports and proposed corrective measures.
- Organize the implementation support missions
-
-

8- Monitoring and Evaluation Mechanisms

The SEP monitoring and evaluation aim to ensure transparency, assess effectiveness, address issues promptly, and integrate lessons learned. Responsibilities are distributed as follows:

- Scanning Systems E&S Directorate: Consolidates and audits reports, submitting them quarterly to AfDB.
- JBP E&S Teams: Collect and report local data monthly.
- Independent Consultants: Conduct annual evaluations to measure progress and satisfaction.
- Key Tools: Monthly reports, independent assessments, and archived records ensure transparency and accountability.

9- Estimated Budget

The estimated budget for implementing the SEP is USD 222,000, including USD 50,000 allocated for the grievance mechanism.

Sectio	Activities	Manage	Deadline	Quantities	Units	Cost Unitary	Cost Estimated (USD

Capacity-building for SS E&S management and the E&S teams of each CCP in the implementation of the P3P and MGP (2-day training course)	Training for E&S management in the implementation of the P3P and its monitoring/evaluation plan, the complaints management mechanism, capacity building in other specific aspects and practices of environmental and social risk management.	E&S Team SS/ Consultant	After validation of the P3P and operationalization of the entire E&S team	4 (Abidjan, Mali, Burkina, Togo)	Region	5000 USD	USD 20,000
Development of communication tools for each CCP	Elaboration of global communication tools for the project	Manager from communication De SS SA	Throughout the project	1	Study	75 000	75,000 USD
Newspaper/radio/TV advertising	Short announcements in local languages on radio and TV	Communications Manager De SS SA	Throughout the CCP project	3	An	4000	12,000 USD
Distribution of communication materials for each CCP	Publication and distribution of P3P mobilization reports	Communications Manager De SS SA	Throughout the project	Package			5000 USD
Monitoring and evaluation of the P3P	Publication of P3P & MGP monitoring reports in PDF format	E&S SS / Team Expert Suivi & evaluation SS	Every year	3	Study	20 000	60,000 USD
MGP implementation	Implementation of the MGP (details of its budget are set out in the MGP)	E&S SS Team	Through out the project	Package			60,000 USD
Total							232,000 USD

3 INTRODUCTION

3.1 Contexte et justification du P3P

La participation des parties prenantes vise à établir et à maintenir des relations solides, constructives et réactives entre Scanning Systems et les parties prenantes, en particulier les Personnes Affectées par le Projet (PAP), tout au long de la durée du projet. Par conséquent, la participation des parties prenantes doit être amorcée le plus tôt possible dans le cycle de vie du projet, lors de l'identification du projet, et géré de manière proactive jusqu'à la clôture du projet. Pour assurer le succès des opérations / projets de Scanning Systems SA, et plus spécifiquement des projets de construction et d'exploitation des postes de contrôle juxtaposés (PCJ), il est essentiel d'établir un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) conforme aux exigences internationales et plus spécifiquement à celles de la Sauvegarde Opérationnelle 10 (SO 10) de la Banque Africaine de Développement (BAD) relative à « Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information », et aux réglementations des différents pays d'intervention.

Actuellement, Scanning Systems SA ne dispose pas d'un tel plan, ce qui rend son élaboration et sa mise en œuvre impératives.

La SO 10 de la BAD souligne l'importance d'une participation effective des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Elle reconnaît que le droit à une participation active est fondamental pour le développement de sociétés inclusives et justes. En intégrant les préoccupations et les attentes des parties prenantes dès les premières étapes du projet, Scanning Systems SA peut renforcer l'acceptabilité sociale de ses initiatives et améliorer leur durabilité environnementale et sociale.

Étant donné le nombre important de parties prenantes impliquées dans le projet, la préparation de ce plan est devenue une action urgente. Cela permettra de gérer efficacement tous les aspects de l'engagement des parties prenantes, de la communication et de la diffusion d'informations.

3.2 Objectifs du P3P

Le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) vise à établir des canaux de communication clairs et accessibles, à évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes, et à garantir que leurs points de vue soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet. En intégrant les besoins des groupes vulnérables et en assurant une consultation continue, Scanning Systems SA répondra non seulement aux attentes des parties prenantes, mais aussi minimisera les risques de conflits et favorisera une collaboration fructueuse avec ses parties prenantes.

Le P3P est un instrument et une opportunité stratégique pour Scanning Systems SA d'établir et de maintenir des relations constructives avec ses parties prenantes, d'améliorer la transparence et de garantir que ses projets répondent aux besoins des communautés riveraines.

Ce plan vise aussi à renforcer l'acceptabilité sociale des projets en favorisant un dialogue inclusif

et continu avec toutes les parties prenantes. Le P3P propose des entretiens approfondis avec les acteurs clés, tels que des représentants de l'administration, des municipalités, des personnes affectées et d'autres parties prenantes. Ces interactions permettront de mieux comprendre les rôles de chacun et d'identifier les besoins en matière de coordination, de consultation et de communication.

Plus spécifiquement, le P3P vise à :

- Évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales
- Promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière, équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet, sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter.
- Améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales.
- Faire en sorte que les informations appropriées sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiquées à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée
- Fournir aux parties affectées par le projet des moyens accessibles et inclusifs pour apporter leur contribution, soulever des problèmes, des questions, des propositions, des préoccupations ; des plaintes, et permettre aux emprunteurs de répondre à ces plaintes et de les gérer.

En mettant en œuvre ce P3P, Scanning Systems SA s'engage ainsi à assurer une communication transparente et proactive avec toutes les parties prenantes, renforçant ainsi la durabilité et l'acceptabilité sociale de ses opérations en général, et des projets de contrôle frontalier en particulier.

3.3 Structuration du P3P

Le présent P3P comprend les sections suivantes :

- 1- Présentation du projet et de ses zones d'influence incluant la description des problèmes et risques E&S prioritaires qui nécessitent la participation des parties prenantes depuis l'identification du projet jusqu'à son achèvement
- 2- Méthodologie d'élaboration du P3P
- 3- Cadre réglementaire et institutionnel en matière de participation des parties prenantes
- 4- Cartographie complète des parties prenantes, y compris leurs domaines d'influence spécifiques sur le projet tout au long du cycle de vie et les rôles et responsabilités qu'elles pourraient/devraient jouer pour contribuer à la réussite du projet pour leur propre bénéfice.

- 5- Plan de participation complet sur les trois phases pertinentes du projet (préparation, mise en œuvre et achèvement), comprenant les détails tels que :
 - La question E&S prioritaire sur laquelle s'engager ;
 - Une information/communication préalable à la partie prenante cible d'une manière culturellement appropriée et accessible (forums physiques ou numériques, annonce radio ; groupe de discussion, etc.) ;
 - La planification participative des activités (mesures E&S) qui nécessitent la participation du groupe cible ;
 - Les résultats attendus/ICP de chaque activité ;
 - Le processus de résolution des conflits (dans le cadre du MGP) ; (vi) les coûts individuels et globaux estimés ; etc.
- 6- Dispositions pour une mise en œuvre réussie du P3P (rôles et responsabilités au sein du dispositif institutionnel de Scanning Systems et de ses filiales)
- 7- Dispositif de Suivi-Evaluation du P3P
- 8- Budget estimatif pour la mise en œuvre du P3P
- 9- ANNEXES
 - a. Preuves des consultations effectuées lors de la préparation du P3P (lieux, dates, documentation et publications)
 - b. Commentaires des parties prenantes au cours du processus de participation des PP et traitement des commentaires

3.4 Démarche méthodologique d'élaboration du P3P

1. Approche utilisée pour la cartographie des parties prenantes

La cartographie des parties prenantes a été réalisée de manière systématique pour identifier et classer les individus et groupes selon leur niveau d'implication, d'intérêt et d'influence :

- **Identification initiale** : Les parties prenantes ont été classées en trois catégories principales : les parties affectées (positivement ou négativement), les parties intéressées, et les groupes vulnérables. Les autorités administratives, les ONG locales et les communautés locales ont été incluses.
- **Analyse détaillée** : Chaque groupe a été analysé pour comprendre ses besoins, préoccupations, et capacités d'engagement, à l'aide de données socioéconomiques collectées lors des consultations préliminaires.
- **Outils utilisés** : Entretiens, focus groupes, et réunions publiques pour identifier les rôles, priorités et attentes de chaque groupe.

2. Séances de consultations réalisées

Le processus a inclus **plusieurs séances de consultations**, répertoriées dans le registre. Le tableau 1 donne le récapitulatif des 8 consultations menées au 07 février 2025

:

- **Réunions publiques** :
 - Première réunion à Zégoua (26 septembre 2018) avec des échanges sur l'enquête socioéconomique et les implications du projet.
 - Réunion d'actualisation à Laléraba (25 septembre 2018) pour examiner les mesures compensatoires.

3. Groupes de parties prenantes consultés

Les principaux groupes incluent :

- **Communautés locales** : Habitants des zones affectées, chefs de village, représentants des femmes et des jeunes.
- **Autorités locales et administratives** : Préfectures, mairies et agences environnementales (ANDE, DNACPN).
- **ONG et société civile** : Organisations actives dans les domaines de l'environnement, du genre et du développement communautaire.
- **Entreprises locales** : Acteurs économiques impactés par la construction et la gestion des PCJ.

4. Nombre de personnes consultées

Les consultations ont impliqué environ :

- **Hommes** : 120 participants représentant 55 % de l'audience totale.
- **Femmes** : 98 participantes, soit 45 % des participants.
- **Groupes vulnérables** : Environ 35 % des participants, incluant des femmes cheffes de ménages et des jeunes marginalisés.

5. Lieux et dates des consultations

Les consultations ont eu lieu dans plusieurs localités stratégiques :

- **Zégoua** : Première réunion le 26 septembre 2018, suivie d'une consultation avec les services publics et les forces de sécurité entre le 24 et le 29 septembre 2018.
- **Laléraba** : Consultation publique en septembre 2018 avec des focus groupes spécifiques sur les compensations.
- **Korhogo et Abidjan** : Missions de suivi entre le 2 et le 7 mai 2024 pour évaluer la performance environnementale et sociale des projets.

6. Principaux points des discussions

Les thèmes abordés incluent :

- **Bénéfices socio-économiques** : Réduction des coûts de transport et fluidification des échanges transfrontaliers.
- **Mesures compensatoires** : Processus d'indemnisation pour les personnes affectées par les pertes de terres ou d'activités.
- **Impacts environnementaux** : Stratégies d'atténuation des nuisances pendant la construction et l'exploitation.

7. Leçons apprises et recommandations

- **Amélioration de l'inclusion** : Organisation de réunions adaptées (en langues locales et accessibles aux groupes vulnérables).
- **Suivi structuré** : Maintien d'un registre des consultations documentant les contributions et réponses apportées aux préoccupations des parties prenantes.
- **Renforcement des capacités** : Formation des responsables locaux pour mieux gérer les engagements avec les parties prenantes.

4 PRESENTATION DE SCANNING SYSTEMS

Fondée en 2008, Scanning Systems SA est une société ivoirienne spécialisée dans la mise en œuvre de postes frontières communs appelés postes de contrôle juxtaposés (PCJ) selon le modèle Construire, Exploiter et Transférer (BOT). En partenariat avec l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), l'entreprise développe et exploite ces PCJ aux frontières des États membres pour faciliter le commerce intra-africain.

Scanning Systems SA a mis en place avec succès plusieurs PCJ opérationnels, notamment :

- Le PCJ de Cinkansé (Burkina Faso/Togo) - opérationnel depuis 2011
- Le PCJ de Laléraba (Côte d'Ivoire/Burkina Faso) achevé depuis 2023 est en attente d'exploitation.
- Des développements en cours à Zégoua (Côte d'Ivoire/Mali), frontière (Mali/Burkina Faso), frontière (Guinée-Bissau/Sénégal), frontière (Burkina Faso/Ghana), frontière (Togo/Benin), frontière (Niger/Benin), frontière (Bissau/Sénégal) et deux frontières (Sénégal / Mali).

L'entreprise intègre également des systèmes de surveillance sophistiqués pour renforcer la sécurité frontalière. Ces systèmes comprennent :

- La reconnaissance des plaques d'immatriculation
- Le contrôle automatique des entrées et sorties
- Une vidéosurveillance complète

Ces technologies améliorent non seulement la sécurité mais aussi fluidifient la circulation des biens et des personnes à travers les frontières.

Outre son orientation opérationnelle, Scanning Systems SA s'engage activement dans des initiatives de développement communautaire. L'entreprise s'efforce de minimiser les impacts environnementaux et sociaux de ses projets tout en entretenant des relations positives avec les communautés locales. Cet engagement comprend :

- l'implication des parties prenantes locales pour comprendre leurs besoins et leurs préoccupations.
- La mise en œuvre de mesures visant à réduire l'empreinte écologique des opérations de contrôle frontalier.
- Le soutien aux économies locales à travers la création d'emplois et des programmes de formation ;

La mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes.

Dans le cadre de cet engagement, Scanning Systems SA est en train de mettre en place un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) conforme au système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce système est accompagné d'un manuel de procédures qui propose un ensemble d'outils pour faciliter la mise en œuvre du SGES.

En intégrant ces nouvelles initiatives, Scanning Systems SA vise à renforcer son approche en matière de durabilité et de responsabilité sociale. Cela lui permettra non seulement de mieux gérer les impacts environnementaux et sociaux, mais aussi d'assurer une transparence et une responsabilité accrues vis-à-vis des parties prenantes.

En accordant la priorité à l'engagement communautaire et à l'intendance environnementale et sociale, Scanning Systems SA aspire à favoriser un développement durable qui bénéficie à la fois à l'entreprise et aux régions dans lesquelles elle opère.

Grâce à ses solutions innovantes de contrôle frontalier et à son dévouement au développement communautaire, Scanning Systems SA joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la facilitation des échanges et la promotion de pratiques durables en Afrique de l'Ouest. Les partenariats stratégiques de l'entreprise et son engagement envers des solutions axées sur la technologie en font un leader dans les efforts de gestion frontalière de la région.

5 DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES ZONE D'INFLUENCE

Le projet vise la construction et l'exploitation de onze (11) Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) en Afrique de l'Ouest et Centrale à savoir :

- **PCJ Zégoua** - Frontière Côte d'Ivoire - Mali
- **PCJ Laléraba** - Frontière Côte d'Ivoire - Burkina Faso
- **PCJ Cinkansé** - Frontière Burkina Faso - Togo
- **PCJ Mali - Guinée** - Frontière Mali - Guinée
- **PCJ Mali - Burkina** - Frontière Mali - Burkina Faso
- **PCJ Burkina - Ghana** - Frontière Burkina Faso - Ghana
- **PCJ Sénégal - Mali (Nord)** - Frontière Sénégal - Mali
- **PCJ Sénégal - Mali (Sud)** - Frontière Sénégal - Mali
- **PCJ Bissau - Sénégal** - Frontière Guinée-Bissau - Sénégal
- **PCJ Niger - Bénin** - Frontière Niger - Bénin
- **PCJ Togo - Bénin** - Frontière Togo - Bénin

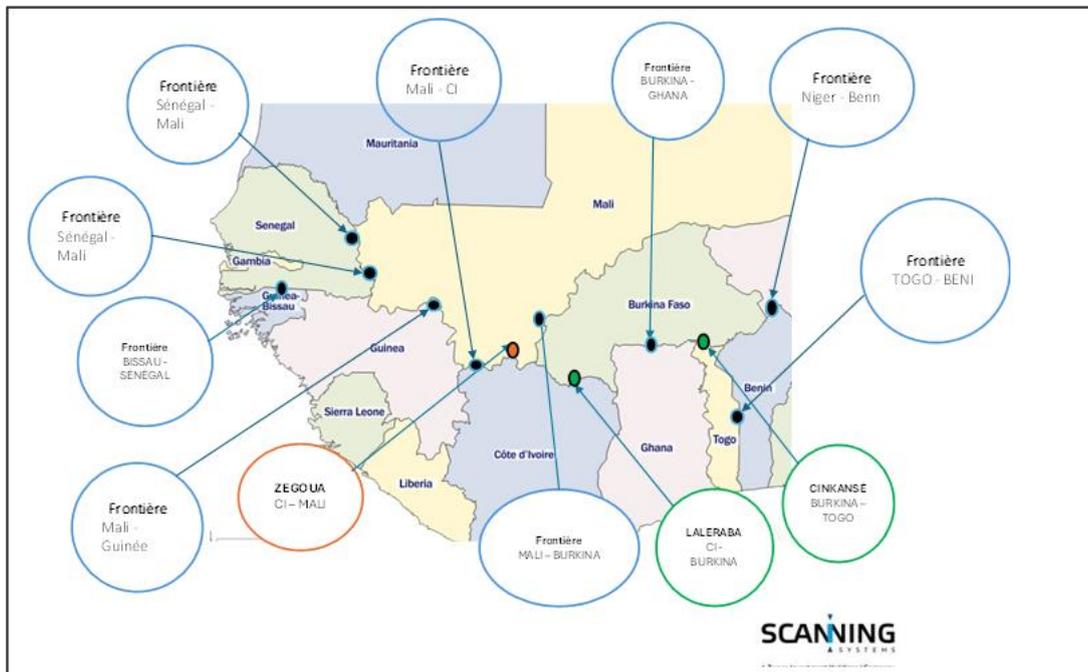


Figure Localisation des PCJ

5.1 Principales composantes et activités du projet

Composantes physiques :

Les infrastructures nécessaires pour le fonctionnement optimal des PCJ incluent :

- Zones de contrôle et d'opérations
- Aires de contrôle des passagers : Inspection des véhicules légers, bus et minibus.
- Aires de contrôle des marchandises : Espaces dédiés incluant entrepôts, installations de pesage, et zones de vérification physique des cargaisons.
- Zones spécifiques : Contrôle des hydrocarbures, produits dangereux, animaux vivants, et produits agricoles (hygiène vétérinaire et phytosanitaire).
- Bâtiments administratifs
- Services gouvernementaux : Bureaux pour douanes, immigration, police, et autres autorités compétentes.
- Espaces publics : Salles d'attente, espaces d'accueil, et salles de réunion.
- Infrastructures de soutien
- Réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement.
- Stationnements pour camions, véhicules légers et transports publics.
- Systèmes de gestion des déchets solides et liquides.

Activités de la phase préparatoire :

- Études préliminaires
- Réalisation d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) conformes aux réglementations locales et internationales.
- Études techniques détaillées et topographiques.
- Consultations des parties prenantes
- Sessions d'information et de sensibilisation avec les communautés locales et les parties intéressées, en respectant les normes de la SO10 de la BAD.
- Intégration des avis recueillis dans la conception du projet.
- Libération des emprises
- Compensation équitable des personnes affectées par le projet (PAP).
- Gestion inclusive des réinstallations avec des mécanismes de suivi adaptés.
- Recrutement
- Sélection transparente des entrepreneurs et sous-traitants.

Activités de la phase de construction :

- Travaux de génie civil
- Défrichage, nivellement et construction des bâtiments et infrastructures.
- Installation des équipements techniques (scanners, balances, etc.).

- Gestion environnementale et sociale
- Mesures de réduction des nuisances (poussières, bruit).
- Gestion sécurisée des déchets de construction.
- Respect des normes de santé et de sécurité pour les travailleurs.

Activités de la phase d'exploitation et de maintenance :

- Opérations des PCJ
- Contrôle des documents des passagers et des marchandises.
- Inspection sanitaire et sécuritaire.
- Gestion des infrastructures
- Entretien des bâtiments et équipements.
- Maintenance des routes d'accès et espaces de stationnement.
- Renforcement des capacités
- Formation continue des agents des administrations de contrôle (douanes, de la police, gendarmerie, les eaux et forêts et des services sanitaires).
- Sensibilisation des usagers sur les procédures frontalières.

Composantes sociales et économiques :

- Développement local
- Appui à l'installation de commerces et services autour des PCJ.
- Amélioration des opportunités économiques locales grâce à la fluidité des échanges.
- Services publics améliorés
- Sécurisation accrue des frontières.
- Augmentation des recettes douanières et fiscales.

5.2 Présentation des zones d'influence du projet

Les projets de construction des postes de contrôle juxtaposés (PCJ) dans les différents pays (Cote d'ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Bénin,, Guinée Bissau, Ghana, Burkina Faso, Togo, etc.) présentent trois principales zones d'influence définies selon l'intensité et la nature des impacts environnementaux, sociaux et économiques.

5.2.1 Zones d'influence directe ou immédiate : Périmètre de l'emprise des PCJ

La zone d'influence directe englobe le périmètre immédiat d'emprise du projet, incluant :

- **Le site des PCJ** : Ce périmètre correspond aux terrains sélectionnés pour la construction et les aménagements connexes des postes de contrôle. En général, cette zone s'étend sur une superficie d'environ 10 à 15 hectares. Elle comprend également

les infrastructures telles que les parkings, les aires de stockage, les bâtiments administratifs, et les voies de circulation internes.

- **Environnements immédiats** : Les impacts directs sur les milieux naturels (défrichage, mouvement des engins, terrassements) et humains (occupation temporaire du terrain, modifications des accès) seront principalement ressentis dans cette zone lors des phases de travaux et d'exploitation.
- **Exemple** : À Zégoua (Mali-Côte d'Ivoire), cette zone inclut la ville de Zégoua et les environs immédiats du site des PCJ.
- A Laléraba : À **Laléraba** (Côte d'Ivoire), la zone d'influence directe du projet comprend le **village de Laléraba** ainsi que les environs immédiats du site des **Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)**.
- A Cinkansé, À **Cinkansé** (Burkina Faso), la zone d'influence directe du projet inclut le **site des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)** ainsi que ses environs immédiats, notamment les zones périurbaines de la commune de Cinkansé.

5.2.2 Zones d'influence indirecte

La zone d'influence indirecte s'étend au-delà de l'emprise immédiate des PCJ et couvre les zones impactées par :

- **Les activités logistiques et d'approvisionnement** : Cela inclut les carrières, emprunts de matériaux (latérite, sable, argile) et les routes d'accès utilisées pour le transport de matériaux.
- **Les activités économiques associées** : Cette zone couvre les villages, localités ou routes affectées par le commerce, les déplacements et les services induits par la construction ou l'exploitation des PCJ.
- **Exemple** : À Laléraba (Côte d'Ivoire-Burkina Faso), la zone indirecte englobe les villages environnants comme Ouangolodougou, qui bénéficient des opportunités économiques générées par les PCJ. Les zones frontalières ivoiriennes, notamment la **région de Ouangolodougou** en Côte d'Ivoire, qui seront affectées par les flux commerciaux et le développement des infrastructures routières.
- A Zégoua, La **zone d'influence indirecte** du projet des **Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)** de Zégoua dépasse les limites immédiates du site de construction et inclut principalement des aspects **socio-économiques** liés aux effets indirects de l'exploitation du poste frontalier.
- Cette zone s'étend sur :

- La **ville de Zégoua** et ses environs, où les activités économiques et sociales seront dynamisées par l'augmentation des échanges transfrontaliers.
- La **commune de Kolondieba** et les zones rurales voisines, qui bénéficieront de nouvelles opportunités d'emplois et d'un accès facilité aux marchés nationaux et régionaux.
-
-

5.2.3 Zones d'influence élargie

La zone d'influence élargie correspond à l'étendue des impacts socio-économiques plus larges du projet. Elle inclut :

- **Régions et pays concernés** : Les retombées économiques liées à la facilitation du commerce transfrontalier, telles que la réduction des temps de transit et l'accélération des échanges commerciaux.
- **Effets sur le développement local** : Cette zone englobe les principales communes, cercles ou régions administratives affectées indirectement par le projet à travers des dynamiques socio-économiques (mobilité accrue, création de marchés, emplois indirects).
- **Exemple** :

La **zone d'influence élargie** du projet des **Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)** de **Lalériba** s'étend au-delà des zones directement et indirectement affectées par les activités du projet. Elle englobe un espace régional plus vaste, où les effets du projet, bien que moins immédiats, pourraient avoir des répercussions significatives à moyen et long terme.

Cette zone comprend :

- Les principales **régions frontalières** des pays voisins, en particulier les zones économiques des régions de **Niangoloko** au Burkina Faso et de **Ferkessédougou** en Côte d'Ivoire, qui pourraient voir leur activité commerciale et logistique se renforcer en raison des flux accrus de marchandises et de personnes.
- Les corridors économiques régionaux, notamment les axes reliant **Abidjan** (Côte d'Ivoire), **Ouagadougou** (Burkina Faso), et **Bamako** (Mali), qui pourraient bénéficier de l'amélioration des infrastructures de transit et des échanges commerciaux.
- Les grandes agglomérations situées à proximité des corridors commerciaux, où l'urbanisation pourrait s'intensifier sous l'effet de la croissance des échanges transfrontaliers.

5.3 Problèmes et risques E&S prioritaires nécessitant la participation des parties prenantes depuis l'identification du projet jusqu'à l'exploitation des PCJ

La participation active et continue des parties prenantes est essentielle pour identifier, gérer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux des projets de PCJ. Les principaux problèmes et risques E&S pouvant nécessiter cette participation sont les suivants :

Problèmes environnementaux :

- **Pollution de l'air** : Émissions de poussières et de gaz d'échappement dues aux travaux de construction et au trafic accru des véhicules lourds, nécessitant des mesures de contrôle et la sensibilisation des parties prenantes sur les impacts sanitaires.
- **Gestion des déchets** : Production de déchets solides et liquides pendant les phases de construction et d'exploitation, nécessitant un système de gestion adéquat pour éviter les nuisances environnementales.
- **Dégradation des sols et érosion** : Défrichage et excavation dans les zones sensibles, pouvant entraîner une perte de biodiversité et de fertilité des sols.
- **Risques liés à l'eau** : Contamination des ressources en eau due à l'élimination incorrecte des eaux usées et des substances dangereuses.

Risques sociaux :

- **Conflits sociaux** : Tensions potentielles liées à l'emploi, notamment si les populations locales perçoivent une exclusion dans les opportunités d'embauche ou d'approvisionnement.
- **Santé et sécurité des communautés locales** : Risques accrus d'accidents dus au trafic routier intensifié et à la proximité des activités de construction.
- **Santé publique** : Risques sanitaires liés à la concentration de travailleurs, incluant la propagation de maladies transmissibles comme le VIH/SIDA, nécessitant des campagnes de sensibilisation.
- **Pression sur les infrastructures locales** : Augmentation de la demande en eau, électricité, services de santé, et logement dans les zones environnantes.

Problèmes économiques et culturels :

- **Déplacements involontaires des populations** : Risques liés à l'acquisition de terrains, au déplacement des activités économiques ou des populations locales, nécessitant des plans de compensation équitables et transparents.
- **Impacts sur les activités économiques locales** : Perturbations temporaires ou permanentes des activités commerciales, agricoles ou artisanales, nécessitant des dialogues avec les parties concernées.
- **Protection des sites culturels et sacrés** : Identification et préservation des lieux ayant

une importance culturelle ou religieuse pour les communautés locales.

5.4 Bénéficiaires du projet

5.4.1 Bénéficiaires directs

Les **bénéficiaires directs** sont ceux qui tirent un avantage immédiat et tangible des activités et infrastructures des PCJ :

- **Services frontaliers et administratifs :**
 - Agents des douanes, de l'immigration, des forces de sécurité, et des services sanitaires qui bénéficient d'installations modernes et mieux équipées pour mener leurs missions.
 - Réduction des doublons administratifs et amélioration de la fluidité des procédures.
- **Transporteurs :**
 - Conducteurs de poids lourds, de véhicules de transport en commun et de marchandises, grâce à une réduction des délais d'attente et une simplification des formalités.
- **Voyageurs :**
 - Individus transitant par les frontières, profitant de formalités accélérées et d'une meilleure sécurité.

5.4.2 Bénéficiaires indirects

Les bénéficiaires indirects profitent des retombées socio-économiques et institutionnelles des PCJ :

- **Communautés locales environnantes :**
 - Augmentation des opportunités économiques grâce à la création d'activités connexes (marchés locaux, services logistiques, etc.).
 - Amélioration des infrastructures (routes, accès à l'électricité et à l'eau) souvent associées aux projets des PCJ.
- **Populations des régions frontalières :**
 - Bénéfices économiques découlant de l'augmentation des échanges commerciaux et de la mobilité transfrontalière.
- **Commerçants locaux :**
 - Entrepreneurs opérant dans les zones des PCJ, notamment les petits commerçants, restaurateurs, et prestataires de services liés à la logistique.
- **Employés locaux :**

- Main-d'œuvre recrutée pour la construction, la maintenance et l'exploitation des PCJ, incluant des emplois directs et temporaires.
-
- **Entreprises et opérateurs économiques :**
 - Simplification des processus de commerce transfrontalier, entraînant une réduction des coûts et des délais d'acheminement.
 - Accès élargi à de nouveaux marchés régionaux pour les produits locaux et industriels.
- **Gouvernements nationaux :**
 - Augmentation des recettes fiscales grâce à une meilleure gestion et au contrôle accru des flux commerciaux et humains.
 - Renforcement de la sécurité nationale avec un contrôle plus efficace des frontières.
- **Institutions régionales (ex. CEDEAO, UEMOA) :**
 - Appui à l'intégration économique régionale et promotion des corridors commerciaux.

6 CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL EN MATIERE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

6.1 Exigences nationales en matière de consultation et de participation des parties prenantes

6.1.1 Cas de la Côte d'Ivoire

L'Article 18 de la Loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire, modifiée par la Loi constitutionnelle n°2020-348 du 19 mars 2020, stipule que "les citoyens ont le droit à l'information et à l'accès aux documents publics, dans les conditions prévues par la loi".

Le Décret n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables Aux évaluations environnementales et sociales en Côte d'Ivoire, vise à renforcer le cadre réglementaire applicable aux évaluations environnementales et sociales pour les projets publics et privés. L'article 50 dans ses 4 alinéas de ce Décret se concentre spécifiquement sur le cadre de mobilisation des parties prenantes. Il stipule que la consultation publique est une obligation pour tous les projets soumis à une évaluation environnementale et sociale. Les promoteurs de projets doivent s'assurer que toutes les parties prenantes concernées, y compris les communautés locales, les organisations de la société civile, les autorités publiques et les groupes vulnérables, sont correctement informées et impliquées tout au long du processus d'évaluation.

Cet article 50 alinéa 01 met l'accent sur la transparence et la participation active des parties prenantes dans la prise de décisions. Il exige la tenue de réunions publiques, la diffusion de documents pertinents dans des langues accessibles et l'intégration des retours et commentaires dans les plans de gestion environnementale et sociale des projets. Le décret précise également que les parties prenantes doivent être consultées dès les phases initiales de conception du projet, afin d'identifier les préoccupations potentielles et de proposer des mesures d'atténuation adaptées.

6.1.2 Cas du Burkina Faso

Le Burkina Faso, à travers le Décret n°2015-1187/PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHA/MRA/MICA/MHU/MID T/MCT du 22 octobre 2015, établit les conditions et les procédures relatives à la réalisation et à la validation de l'évaluation environnementale stratégique (EES), de l'étude d'impact environnemental et social (EIES), et de la notice d'impact environnemental et social (NIES).

- Cadre légal de la consultation publique

Article 16 : Participation du public

L'article 16 met l'accent sur l'importance de la consultation publique dès les premières étapes des évaluations environnementales et sociales. Il précise :

- Alinéa 1 : Les promoteurs doivent informer les autorités administratives locales et la population de l'implantation du projet par des moyens appropriés, tels que des affichages, des réunions, ou des publications dans les médias locaux.
- Alinéa 2 : Une ou plusieurs réunions publiques doivent être organisées, regroupant les autorités locales, les populations, les ONG et associations concernées, pour discuter des objectifs, impacts potentiels et mesures envisagées pour les atténuer.
- Alinéa 3 : Les résultats des consultations sont consignés dans un registre de consultation, ouvert et accessible aux populations, afin de recueillir leurs observations et suggestions.
- Conditions de réalisation de l'étude d'impact

Article 19 : Procédure d'enquête publique

Les projets soumis à une EIES ou à une NIES doivent faire l'objet d'une enquête publique. Celle-ci est ouverte pendant une durée de 30 jours afin de permettre au public de consulter les documents pertinents et de formuler leurs avis et suggestions.

- **Approche inclusive et transparente**

Le décret insiste sur :

1. L'accès à l'information : Les promoteurs doivent s'assurer que les informations pertinentes sont accessibles dans des langues compréhensibles.
2. L'inclusion des groupes vulnérables : Une attention particulière doit être portée aux femmes, jeunes et personnes handicapées pour garantir leur participation effective.
3. La prise en compte des observations : Les retours des parties prenantes doivent être intégrés dans la planification des projets.

6.1.3 Cas du Mali

Le cadre légal et réglementaire malien ne traite pas directement de la mobilisation et de l'engagement des parties prenantes dans leur ensemble. Cependant, il met l'accent sur les consultations publiques obligatoires dans le cadre des évaluations environnementales et sociales (EIES). Ces consultations visent à garantir la participation des populations et la transparence des informations sur les projets susceptibles d'affecter l'environnement et les communautés.

1. Exigences règlementaires en matière de consultation publique

2. Accès à l'information environnementale

- La Loi N°2021-032 du 24 mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances (article 7) garantit le droit d'accès libre aux informations environnementales. Elle stipule que cet accès ne peut être restreint que dans des cas exceptionnels (défense nationale, sécurité, etc.).

3. Obligation de consultation publique dans les EIES

- Le Décret N°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 impose l'organisation de consultations publiques pour recueillir les avis des populations concernées par les projets. Ces consultations sont présidées par le représentant de l'État et coordonnées avec les services techniques et le promoteur du projet (article 23).
- Les procès-verbaux issus de ces consultations doivent être signés par toutes les parties et annexés au rapport d'EIES (article 24).

4. Modalités de la consultation publique

- L'Arrêté interministériel N°2013-0258/MEA-MATDAT-SG du 29 janvier 2013 détaille les étapes clés des consultations publiques :
 - Étape 1 : Information initiale des autorités locales
 - Présentation du projet et des impacts potentiels (positifs et négatifs) par le promoteur à l'aide de moyens de communication variés (affichage, radios, presse, etc.).
 - Étape 2 : Assemblée Générale
 - Organisation d'une réunion publique dirigée par le représentant de l'État ou le maire, durant laquelle les participants sont invités à partager leurs préoccupations sur le projet. Cette étape s'appuie sur une diffusion large pour toucher tous les acteurs concernés.
 - Étape 3 : Restitution des préoccupations
 - Le promoteur présente les mesures prévues pour atténuer ou compenser les impacts négatifs du projet et améliorer ses retombées positives. Ces échanges permettent de clarifier les actions sociales envisagées en faveur des populations affectées.

6.1.4 Cas du Ghana

Le Ghana dispose d'un cadre juridique solide pour garantir la consultation et la participation des parties prenantes, notamment dans le cadre des évaluations environnementales et sociales (EIES). Ces mécanismes sont soutenus par des lois qui mettent l'accent sur la transparence, la responsabilité et le respect des droits des citoyens à l'information.

1. Exigences légales et politiques pour la consultation et la participation

2. La Constitution de 1992 du Ghana

- **Droit à l'information** : L'Article 21(1)(f) de la Constitution garantit le droit à l'information comme un droit humain fondamental. Ce droit repose sur une implication active et efficace du public dans les processus institutionnels.
- **Protection de l'environnement** : L'Article 36(9) oblige l'État à adopter des mesures appropriées pour protéger l'environnement pour les générations futures et à collaborer avec d'autres entités pour préserver l'environnement global. L'Article 41(k) impose également à chaque citoyen de protéger et de sauvegarder les ressources naturelles du Ghana.

3. Le Règlement sur l'évaluation environnementale de 1999 (LI 1652)

- Ce règlement intègre la consultation et la participation publique dans les procédures d'EIES. Il exige que les promoteurs de projets impliquent les individus, les communautés et autres parties prenantes potentiellement affectées tout au long de la planification et de la mise en œuvre des projets.
- **Processus de participation** : Les dispositions prévoient des mécanismes pour recueillir les commentaires, organiser des audiences publiques et traiter les plaintes des personnes concernées.
- **Engagement précoce** : Dès les premières phases, les promoteurs doivent engager divers groupes de parties prenantes, notamment les communautés locales, les ONG, les OSC et les autorités compétentes. Cela permet d'intégrer les connaissances locales et les préoccupations dans la conception des projets.

4. Loi sur la protection des données de 2012 (Acte 843)

- Cette loi régit la collecte, l'utilisation et la gestion des données personnelles. Elle garantit que les informations personnelles des individus sont traitées de manière légale, équitable et transparente.
- **Principes fondamentaux** : La loi impose des limitations claires sur la gestion des données sensibles et établit une Commission de protection des données chargée de surveiller la conformité et de promouvoir les bonnes pratiques.
- **Implications pour les consultations publiques** : Les données collectées dans

le cadre des consultations des parties prenantes doivent respecter ces principes, et les informations personnelles ne peuvent être divulguées sans consentement.

5. Loi sur le droit à l'information de 2019 (Acte 989)

- Cette loi met en œuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information détenue par les institutions publiques, renforçant la transparence et la responsabilité dans la gouvernance.
- **Objectifs clés :**
 - Permettre aux citoyens de demander et d'accéder à des informations détenues par des institutions publiques.
 - Exiger que les institutions publiques publient de manière proactive des informations clés.
 - Établir une Commission indépendante pour surveiller et appliquer la loi.
- **Application dans les projets :** Les protocoles de participation développés dans le cadre des projets doivent inclure des mécanismes permettant aux citoyens d'accéder aux informations pertinentes.

6.1.5 Cas de Guinée Bissau

En Guinée-Bissau, le cadre réglementaire pour la consultation et la participation des parties prenantes repose sur des principes démocratiques et inclusifs, conformément à la Constitution de 1984 et au Décret n° 05/2017 du 16 juin 2017, qui régit la participation publique dans le processus d'évaluation environnementale et sociale (EES). Ces dispositions visent à garantir l'implication active des communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des projets de développement.

1. Cadre légal et principes fondamentaux
2. Constitution de 1984
 - Participation effective : L'Article 3 affirme que la République de Guinée-Bissau est fondée sur la participation du peuple, impliquant des mécanismes de médiation et de négociation pour résoudre les conflits d'intérêts potentiels.
 - Liberté et bien-être : Les Articles 11 et 15 consacrent la protection du bien-être social, environnemental et mental des populations, insistant sur une intégration équilibrée dans leur environnement socio-écologique.
 - Droit à l'expression et à l'information : L'Article 44 garantit la liberté

d'expression, de réunion et d'association, éléments essentiels à une consultation publique efficace.

3. Décret n° 05/2017 sur la participation publique dans l'EES

- Objectif principal : Ce décret vise à renforcer la prise de décision grâce à la participation publique, permettant aux communautés affectées d'accéder aux informations techniques, d'exprimer leurs préoccupations et de faire valoir leurs valeurs collectives.
- Principes directeurs :
 - Accessibilité et disponibilité de l'information : Les autorités doivent s'assurer que les informations sont disponibles en temps opportun et présentées dans un format compréhensible par toutes les parties concernées.
 - Représentativité : Toutes les parties prenantes, notamment les groupes marginalisés, doivent être équitablement représentées dans les consultations.
 - Indépendance : Les résultats des consultations doivent refléter fidèlement les principales préoccupations des parties intéressées, sans ingérence.

4. Principes d'inclusion et d'équité

- Multilinguisme : Les informations doivent être diffusées dans les différentes langues locales pour garantir une participation inclusive.
- Engagement des communautés vulnérables : Une attention particulière est accordée aux groupes marginalisés pour assurer leur implication effective.
- Suivi des contributions : Les préoccupations exprimées sont intégrées dans la planification et la gestion des projets.

6.1.6 Cas du Togo

Au Togo, le cadre juridique encadre solidement l'accès à l'information et la participation publique tout au long du cycle de vie des projets, en particulier dans le cadre des évaluations environnementales et sociales (EIES). Ces dispositifs visent à garantir une consultation inclusive et transparente des parties prenantes, ainsi qu'une implication active des citoyens dans les processus de décision.

1. Cadre légal et réglementaire

2. Loi-cadre sur l'environnement n° 2008-005 du 30 mai 2008

- **Système d'information environnementale** :
- La section 3 de cette loi établit un système d'information et de suivi

environnemental sous la coordination de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE).

- **Article 44** : Tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement doivent participer à la collecte des informations.
- **Article 45** : Le système d'information doit fournir des données accessibles et utilisables par les acteurs de développement pour des évaluations environnementales éclairées et des décisions efficaces.

3. Arrêté n° 0150/MERF/CAB/ANGE du 22 décembre 2017

- Cet arrêté définit les modalités de participation publique aux EIES en s'appuyant sur le décret n° 2017-040/PR du 23 mars 2017.
- **Définition de la participation** (Article 2) : La participation publique consiste à impliquer les citoyens dans le processus d'EIES pour recueillir leurs avis sur le projet et fournir les informations nécessaires à une prise de décision informée.
- **Formes de participation** (Article 4) :
 - Consultation des populations ou de leurs représentants.
 - Consultation par audience publique.

4. Loi n° 2016-006 du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publique

- Cette loi garantit le droit d'accès à l'information publique pour toute personne physique ou morale.
- **Obligations de traitement des demandes** :
 - Délai de réponse : 15 jours pour les journalistes ou chercheurs.
 - En cas de refus, l'autorité publique doit motiver sa décision. Des recours sont possibles, et des sanctions sont prévues pour non-respect de ce droit.
- **Objectifs** : Favoriser la transparence, réduire les rumeurs, et faciliter l'accès à des informations fiables.

5. Décret n° 2017-104/PR du 10 août 2017

- **Modalités d'accès** : Toute personne souhaitant accéder à une information publique doit soumettre une requête écrite ou remplir un formulaire disponible auprès de l'organisme concerné.
- **Publication en ligne** :
Les informations publiques doivent être accessibles via les plateformes officielles telles que :
 - data.gouv.tg

- jo.gouv.tg
- service-public.gouv.tg
- togo.gouv.tg

6.3 Exigences de la Banque Africaine de Développement

6.3.1 Sauvegarde Opérationnelle 10 de la BAD : Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information

La Sauvegarde Opérationnelle (SO) 10 de la Banque Africaine de Développement (BAD) concerne l'engagement des parties prenantes et la diffusion de l'information. Dans sa quête pour soutenir le développement économique et social en Afrique, la BAD reconnaît que le droit à une participation effective est essentiel pour créer des sociétés inclusives et justes. Cette SO souligne l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'emprunteur et les parties prenantes, considérée comme une bonne pratique internationale.

- Exigences de la Sauvegarde Opérationnelle 10

Les objectifs principaux de la SO 10 incluent :

- **Établir une approche systématique** de la participation des parties prenantes pour identifier et maintenir des relations constructives avec les parties prenantes, en particulier celles affectées par le projet.
- **Évaluer le niveau d'intérêt et de soutien** des parties prenantes pour le projet, en intégrant leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales.
- **Promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective**, sécurisée et inclusive des parties affectées, y compris les points de vue des femmes et des groupes vulnérables, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet, sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter.
- **Améliorer les bénéfices du projet** et atténuer les impacts négatifs sur les communautés locales.
- **Communiquer à temps aux parties prenantes, les informations appropriées** sur les risques et impacts environnementaux et sociaux du projet de manière compréhensible, accessible et appropriée.
- **Fournir aux parties affectées par le projet les moyens accessibles et inclusifs** pour qu'elles puissent apporter leurs contributions, exprimer leurs préoccupations et soumettre des plaintes, tout en permettant à Scanning Systems et ses partenaires des PCJ de répondre efficacement à ces plaintes et de les gérer.
- **Promouvoir les avantages et opportunités de développement** pour les communautés affectées par les PCJ, prenant en compte les besoins des femmes, y compris les groupes

vulnérables, d'une manière accessible, équitable, culturellement appropriée et inclusive.

- **Engagement Précoce des Parties Prenantes** : Initier le processus de participation dès les premières étapes du développement du projet pour permettre des consultations significatives sur la conception et les impacts du projet.
- **Identification et Analyse des Parties Prenantes** : Identifier toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables, et analyser leurs intérêts et préoccupations afin d'adapter les méthodes de consultation et la prise en compte de leurs avis dans la conception et la mise en œuvre du projet.
- **Diffusion d'Informations Claires et Accessibles** : Fournir des informations pertinentes sur le projet dans un format culturellement approprié et dans les langues locales, afin que toutes les parties prenantes puissent comprendre les enjeux du projet.
- **Consultations Continues et Inclusives** : Mettre en place un processus de consultation qui soit continu et interactif, permettant aux parties prenantes de donner leur avis sur les risques et les impacts tout au long du cycle de vie du projet.
- **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) Accessible** : Établir un MGP qui soit transparent, inclusif et facilement accessible, permettant aux parties prenantes de soumettre leurs préoccupations sans crainte de représailles.
- **Suivi et Évaluation** : Tenir un registre documenté des consultations et des plaintes, et diffuser les résultats aux parties prenantes pour assurer la transparence et la responsabilité.
- **Formation et Sensibilisation** : Former le personnel, les bénéficiaires, les personnes affectées et toutes autres parties prenantes sur le fonctionnement du P3P et du MGP pour garantir une compréhension claire des processus.

Scanning Systems SA s'engage à respecter les exigences de la SO 10 de la BAD, et à renforcer la confiance et la collaboration avec les parties prenantes.

6.3.2 Politique de Diffusion et d'Accès à l'Information¹

La Politique de Diffusion et d'Accès à l'Information (Politique DAI) du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) constitue un moyen privilégié pour atteindre les objectifs énoncés précédemment. Adoptée en mai 2012 par les Conseils d'administration du Groupe de la Banque, elle est entrée en vigueur en février 2013, mettant l'accent sur les principes fondamentaux d'ouverture et de transparence.

L'aspect "Ouverture" de la politique reflète notre engagement et notre volonté de collaborer avec

¹ <https://www.afdb.org/fr/disclosure-and-access-to-information/background>

toutes les parties prenantes, en mettant à leur disposition des plateformes et des instruments efficaces favorisant cette collaboration. Quant à la "Transparence", elle se manifeste par une mise à disposition facilitée et un accès ouvert à l'information.

La Politique DAI reflète un changement de paradigme, passant d'un processus de diffusion restreinte basé sur une liste positive d'informations à diffuser à une présomption de diffusion, avec des exceptions fondées sur une liste négative limitée d'informations. En conséquence, conformément à la nouvelle politique DAI, la majorité des informations détenues par la Banque sera rendue publique, sauf en cas de raisons impérieuses. Cette présomption de diffusion est renforcée par un droit au recours en appel.

Conformément à cette politique, dans le cadre de leur collaboration en affaires avec le Groupe de la Banque, les pays membres régionaux (PMR) sont appelés à mettre à la disposition de l'institution certains documents qu'ils préparent. De tels documents seront fournis au Groupe de la Banque tout en sachant que ces documents seront diffusés par le Groupe de la Banque, selon les règles de divulgation en vigueur dans le pays. Si le pays n'a pas défini les conditions de diffusion du document, le Groupe de la Banque s'attachera à obtenir l'accord écrit du PMR avant toute diffusion.

La divulgation de l'information commence assez tôt dans le processus de préparation des projets pour permettre au public, au-delà du processus obligatoire de consultation, de participer de manière active à la conception et à la mise en œuvre du projet. Cela permet aux communautés des zones de projet, de faire entendre leurs préoccupations et leurs aspirations et de récolter les bénéfices du développement relatifs au projet. Les principaux objectifs visés sont de faciliter la participation de toutes les parties prenantes, notamment les populations locales concernées par le projet, y compris les associations communautaires et organisations non gouvernementales ou de la société civile. Le but est de promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du Projet.

6.3.3 Manuel sur la Consultation et la Participation des Parties Prenantes aux Opérations de la BAD de 2001²

Au fil des dernières années, la question de la "participation" a gagné en importance au sein de la Banque africaine de développement (BAD). À l'instar d'autres institutions internationales de développement, la Banque reconnaît que la participation joue un rôle essentiel dans la réalisation de ses objectifs fondamentaux visant à réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable. Elle fait fréquemment référence aux approches participatives ayant prouvé leur efficacité dans l'amélioration de la qualité, de l'appropriation et de la durabilité des projets, dans l'autonomisation des bénéficiaires ciblés (notamment les femmes et les pauvres) et dans la promotion à long terme du renforcement des capacités et de l'autosuffisance.

Le but de ce manuel est d'assister le personnel de la Banque ainsi que leurs homologues des Pays Membres Régionaux (PMR) à mieux appréhender la réalité de la participation dans la pratique. Il fournit également des directives sur les actions que le personnel peut entreprendre pour favoriser la participation à toutes les étapes du cycle de projet de la Banque, y compris la préparation des Documents de Stratégie par Pays (DSP) et des Stratégies de Réduction de la

² <https://www.afdb.org/fr/documents/document/environmental-and-social-assessment-procedures-17092>

Pauvreté (SRP).

7 Activités de consultations tenues dans le cadre des activités de SS SA au 07 février 2025

Dans le cadre des travaux de construction des postes de contrôle juxtaposés (PCJ) de Laléraba et Zégoua, l'équipe de Scanning Systems SA a engagé un dialogue continu avec les parties prenantes du projet, notamment dès la phase de préparation des études d'impact environnemental et social (EIES) de ces travaux à la date du 13/mars/2020 pour le PCJ Zégoua au Mali et le 26 janvier 2025 pour le PCJ Laléraba en Côte d'Ivoire. Les parties prenantes consultées inclut les autorités locales de chacun de ces pays où se situent les PCJ (PCJ Zégoua au Mali et PCJ Laléraba en Côte d'Ivoire), ainsi que les populations bénéficiaires, les personnes et communautés affectées, les bureaux de contrôle et les entreprises présentes sur site.

Les informations complémentaires de ces consultations, notamment sur le nombre de personnes ressources consultées sont présentées dans le tableau 1.

Le processus de consultation a été réalisé en conformité avec les normes internationales et avec la réglementation nationale de chaque pays concernant l'engagement des parties prenantes. Cette approche garantit que les préoccupations et les intérêts des différentes parties sont pris en compte de manière équitable et transparente. Ce processus se poursuivra dans le cadre des futurs projets de PCJ et pendant la phase d'exploitation de ceux déjà opérationnels.

Le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) servira de cadre général pour définir les grandes lignes de la consultation, de diffusion et d'accès à l'information, assurant ainsi la conformité avec la Sauvegarde Opérationnelle 10 de la Banque Africaine de Développement (BAD). Parallèlement, la méthodologie de consultation et de diffusion de l'information sera également alignée sur la réglementation nationale du pays où se situe le PCJ.

Dans le cadre de la préparation du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) et du présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), Scanning Systems a organisé 6 consultations dans la période allant de mai à Août 2024.

Ces consultations ont impliqué plusieurs acteurs clés associés au projet, notamment la direction générale et l'équipe E&S de Scanning Systems SA, la Banque Africaine de Développement (BAD), les équipes de Scanning Systems SA présentes sur chaque site de PCJ et les autorités locales.

L'objectif de ces consultations était de recueillir des informations pertinentes, de partager des expériences et de discuter des différents aspects du projet afin d'élaborer un plan d'engagement des parties prenantes qui soit à la fois efficace et adapté aux besoins spécifiques de chaque acteur impliqué.

Chaque consultation a été l'occasion d'échanger sur des sujets clés tels que la mission du P3P et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), l'utilité de ces documents E&S, ainsi que les procédures de mise en œuvre pour chaque projet de PCJ.

7.1 Consultations déjà menées à date dans le cadre du processus de la préparation du SGES de Scanning Systems depuis mai 2024

Scanning Systems a mis en place un registre visant à documenter de manière claire et concise les groupes de parties prenantes, dates, lieux et points discutés lors de chaque consultation, afin de garantir une traçabilité et une transparence totale dans le processus d'engagement des parties prenantes.

Ce registre recense l'ensemble des consultations tenues, comprenant les dates, les lieux et les points discutés. Ce registre sera régulièrement mis à jour pour refléter toutes les nouvelles consultations et les progrès réalisés dans le processus d'engagement des parties prenantes.

La mobilisation des parties prenantes a démarré avec la préparation des Evaluations Environnementales et Sociales, notamment la préparation des EIES des PCJ de Zégoua et Laléraba au cours de laquelle deux (02) réunions d'information et de consultation des parties prenantes du projet se sont déroulées. Ces consultations se sont poursuivies depuis mai 2024 avec l'équipe environnementale et sociale de la BAD et du consultant en charge de l'élaboration et de la mise en place du SGES de Scanning Systems. Ces deux acteurs ont mené des consultations auprès de certaines parties prenantes engagées sur le PCJ de Laléraba.

Au 30 novembre 2024, six (06) réunions de consultation et d'échanges ont déjà été menées dans le cadre du processus de la préparation du SGES de Scanning Systems depuis mai 2024, date de prise de contact avec l'équipe de sauvegardes E&S de la Banque. Le tableau 1 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces réunions, et l'annexe 4 présente les détails des points discutés lors de chaque réunion, ainsi que les comptes-rendus y relatifs.

Par ailleurs, une mission d'identification spécifique sur les questions relatives à la sauvegardes E&S a été menée par la Banque du 18 au 21 juin 2024. Au cours de cette mission, des consultations ont été menées conjointement par la Banque et Scanning Systems sur son SGES. L'Aide-mémoire de cette mission en annexe 5 présente les détails sur l'ensemble des consultations et discussions menées avec les diverses parties prenantes.

Tableau 1 Registre des consultations tenues

Parties prenantes rencontrées	Catégories de parties prenantes consultées	Date de consultation	Lieu de La rencontre Nombre de participants
Consultation publique à Zégoua Les parties prenantes impliquées dans le projet de PCJ de Zégoua dans le cadre de la préparation et de la validation de l'EIES	Intéressé / bénéficiaires / vulnérables	26/09/2018 -17/01/ 2019,	Zégoua, Kadiolo 212 personnes dont 40 % femmes
Consultation publique à Laléraba Les parties prenantes impliquées dans le projet de PCJ de Laléraba dans le cadre de la préparation et de la validation de l'EIES	Intéressé / bénéficiaires / vulnérables	1ère consultation : 2012 2ème consultation 25 septembre 2018	Laléraba 78 personnes dont 5% femmes
Mission d'évaluation du SGES de SS et de la préparation du SGES de SS	Intéressé / bénéficiaires	Du 02 au 07 mai 2024	Abidjan, Korhogo Zégoua, Laléraba
Mission d'identification effectuée par la BAD avec visite du PCJ de Laléraba	<ul style="list-style-type: none"> • Scanning Systems • BAD • Personnel de PCJ de Laléraba • Autorités administratives locales 	24 juin 2024	SALLE DE CONFERENCE SCANNING SYSTEMS à Abidjan en Côte d'Ivoire 11 personnes dont 3 femmes
Réunion de démarrage du P3P et du MGP :	Equipe de SS, Consultant en charge de préparation du P, Consultant en charge SGES	19 août 2024	Réunion virtuelle via Teams 8 personnes dont 2 femmes
Réunion de discussion sur	Equipe de SS du siège Consultant en charge de	27 août 2024	Bureau de Scanning Systems

Parties prenantes rencontrées	Catégories de parties prenantes consultées	Date de consultation	Lieu de La rencontre Nombre de participants
l'avancement dans la préparation des documents E&S	préparation du PPPP, Consultant en charge du SGES		9 personnes dont 2 femmes
Workshop de finalisation des versions provisoires des P3P, MGP et SGES	Equipe de SS du siège Equipes de SS des PCJs Consultant en charge de préparation du PPPP,	28 août 2024	Bureau de Scanning Systems 16 personnes dont 3 femmes
Réunion de discussion avec la BAD Experte de la BAD Equipe de SS du siège Equipes de SS des PCJs Consultant en charge de préparation du PPPP, Consultant en charge du SGES	Experte de la BAD Equipe de SS du siège Equipes de SS des PCJs Consultant en charge de préparation du PPPP, Consultant en charge du SGES	29 août 2024	Bureau de Scanning Systems Réunion virtuelle (Teams) 12 personnes dont 4 femmes

7.2 Principaux constats et recommandations à l'issue des consultations menées

Constatations :

- Soutien des Autorités et des Communautés Locales :** Les autorités administratives et la population locale ont exprimé un soutien favorable aux projets de postes de contrôle juxtaposés (PCJ), ce qui est important pour la réussite et l'acceptation du projet.
- Engagement Actif des Parties Prenantes :** Les consultations publiques ont permis une participation active des parties prenantes, notamment à travers des séances d'information et des réunions de consultation régulières.
- Impact Positif Anticipé :** Les consultations ont mis en lumière les bénéfices anticipés pour les communautés locales, y compris sur le plan socio-économique, renforçant ainsi l'importance du projet pour les dix pays impliqués.
- Nécessité de Consultations Continues :** Les phases successives de consultation, telles que la préparation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES), ont souligné l'importance d'une communication continue pour évaluer et atténuer les impacts potentiels.

Recommandations :

1. Développement d'un P3P spécifique pour chaque PCJ retenu dans le cadre des opérations de Scanning Systems.
2. **Renforcement de l'Engagement avec les Groupes Vulnérables** : Développer une stratégie spécifique pour engager plus efficacement les groupes vulnérables, assurant ainsi une représentation équitable et une réponse adéquate à leurs préoccupations.
3. **Transparence et Communication Continue** : Maintenir une communication transparente avec toutes les parties prenantes, en utilisant des méthodes variées telles que des réunions publiques, des focus groupes et des rapports accessibles pour assurer une compréhension claire du projet. Assurer une communication continue avec les parties prenantes est essentiel pour maintenir leur engagement et ajuster les stratégies si nécessaire, en réponse aux résultats obtenus jusqu'à présent.
4. **Utilisation des Leçons Apprises** : Appliquer les leçons apprises des projets précédents, comme celui de Zégoua, (MGP, stratégie de communication et de divulgation d'information) pour améliorer les pratiques de consultation et d'engagement dans les futures phases du projet.
5. **Suivi Structuré et Évaluation Continue** : Mettre en place un mécanisme structuré pour suivre et évaluer régulièrement la mise en œuvre des actions définies dans le Plan d'Action Environnemental et Social (PAES). Cela inclut l'élaboration d'un calendrier détaillé pour les prochaines réunions et ateliers, permettant de suivre rigoureusement les progrès des actions E&S.
6. **Préparation d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes Spécifique aux Travailleurs (conformément à la SO2 sur les conditions d'emploi et de travail)** : Scanning Systems s'engage à développer un mécanisme de gestion des plaintes qui soit spécifiquement dédié aux travailleurs des projets de construction et de gestion des (PCJ). Ce mécanisme doit être distinct du mécanisme général afin de mieux répondre aux préoccupations (réclamations / griefs) uniques des travailleurs, notamment en ce qui concerne les conditions de travail, la sécurité, et les relations avec la direction. Ce mécanisme devrait inclure des canaux de communication accessibles et adaptés aux travailleurs, tels que des boîtes à suggestions sur site, des formulaires en plusieurs langues, et la possibilité de déposer des plaintes de manière anonyme. De plus, il est essentiel de désigner des points de contact locaux au sein des PCJ qui seront responsables de la réception et du traitement des plaintes, garantissant ainsi une approche proactive et réactive.
7. **Préparation d'un mécanisme de gestion spécifiques pour les plaintes sensibles**

(VBG / EAHS) : Etant donné la forte probabilité d'avoir des cas de violences basées sur le genre (VBG) et des cas d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuel (EAHS) du fait des afflux sociaux autour des PCJ, aussi bien en phase des travaux que pendant leur exploitation, Scanning Systems s'engage à développer ce mécanisme qui sera spécifique et ancré sur le système national et les réalités socioculturelles des localités des PCJ, afin de permettre aux victimes/survivant(e)s de porter plainte.

8 Identification des Parties Prenantes des opérations financées par Scanning Systems

8.1.1 Groupes de parties prenantes

Pour atteindre les objectifs du P3P, Scanning Systems a jugé essentiel d'identifier correctement les parties prenantes afin d'analyser leurs attentes et leurs besoins, tout en répondant à leurs préoccupations. Les parties prenantes identifiées comprennent des individus, des groupes et des organisations qui peuvent être impactés par les interventions prévues dans le cadre des projets de construction et d'exploitation des PCJ. Elles sont regroupées en trois catégories principales : (i) parties prenantes affectées / bénéficiaires, (ii) parties prenantes intéressées et (iii) groupes vulnérables. L'ensemble de ces parties doivent être étroitement impliquées dans l'identification et l'évaluation des risques et impacts du projet, ainsi que dans la prise de décision concernant les mesures de gestion de ces impacts et risques.

1. Parties Prenantes Affectées / Bénéficiaires

Les parties affectées par le projet désignent les personnes, groupes et autres entités qui peuvent être affectées positivement ou négativement par les opérations des PCJ.

1.1. Parties prenantes pouvant être affectées positivement par les opérations des PCJ

1.1.1. Bénéficiaires directs des PCJ

Scanning Systems : La société est l'instigateur et le porteur du projet de construction et d'exploitation des PCJ.

Transporteurs et opérateurs économiques : Ces derniers bénéficieront directement des infrastructures modernes pour réduire les délais et coûts liés aux formalités transfrontalières.

Les administrations de contrôle frontaliers : Les PCJ sont conçus pour améliorer leur efficacité et renforcer les contrôles.

Structures gouvernementales : Celles responsables de la régulation et de la sécurité frontalière bénéficieront de meilleures capacités d'intervention.

1.1.2. Bénéficiaires indirects des PCJ

Prestataires des services : Il s'agit des entreprises des travaux de construction et de suivi des travaux des PCJ, des consultants qui vont réaliser les études diverses, des petites et moyennes entreprises qui vont assurer le fonctionnement des PCJ dans ses différentes composantes :

Consultants techniques : Réalisation des études techniques, environnementales et sociales nécessaires pour le projet.

Communautés locales riveraines : Amélioration des infrastructures de proximité, opportunités d'emploi et retombées économiques locales.

1.2. Parties prenantes pouvant être affectées négativement par les opérations des PCJ

Les personnes et communautés affectées par le projet (PAP) : L'acquisition des terres pour la construction ou l'extension des PCJ va entraîner à coup sûr la perte de ces terres par certaines personnes et communautés dans les localités d'implantation. Par ailleurs, d'autres perdront des mises en valeur situées sur les terres acquises. Par conséquent, pour tous les PCJ, Scanning Systems s'engage à s'assurer que les questions de réinstallation et d'indemnisation des PAP sont complètement réglées avant le démarrage de tous travaux de construction et/ou d'exploitation. Par conséquent, il s'engage à assurer que les Plans d'action de réinstallation (PAR) sont préparés pour tous les PCJ le requérant, et ce en tenant compte des exigences de la SO5 de la Banque.

Perte de terres agricoles ou résidentielles : L'acquisition de terrains peut entraîner des déplacements forcés ou la perte de moyens de subsistance.

Risque de perturbations socio-économiques : Impact sur les activités des petits commerçants et transporteurs locaux pendant la phase de construction.

Problèmes environnementaux potentiels : Pollution ou nuisance sonore, surtout dans les zones densément peuplées.

2. Parties Prenantes Intéressées par les PCJ

Les parties prenantes intéressées incluent tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet de construction et d'exploitation des PCJ, que ce soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, ou pour des raisons d'intérêt public.

2.1. Organismes de réglementation et autorités publiques

Ministères compétents : Ministères des Transports, de l'Environnement et de la Sécurité.

Collectivités territoriales : Villes et communes accueillant les PCJ.

Agences nationales de développement : Soutien pour aligner les projets sur les plans nationaux.

2.2. Représentants du secteur privé

* Chambres de commerce et d'industrie.

- Organisations de transporteurs et syndicats professionnels.

2.3. Communauté scientifique et universités

* Experts en logistique et transport pour analyser l'efficacité des PCJ.

* Institutions de recherche environnementale pour surveiller les impacts.

2.4. Syndicats

- Syndicats de travailleurs impliqués dans la construction et la maintenance des PCJ.
- Syndicats des douaniers et agents frontaliers.

2.5. Organisations féminines et autres organisations de la société civile et groupes culturels

- Associations locales promouvant l'égalité des genres.

- Organisations de défense des droits des communautés affectées.

2.6. Autres parties intéressées par les PCJ

Elles regroupent des entités et des individus qui, bien qu'ils ne subissent pas directement les effets du projet, se sentent concernés par ses activités et manifestent un intérêt.

2.6.1. Partenaires techniques et financiers du projet

Banque Africaine de Développement (BAD) : Apporte un appui financier

UMEOA : Rôle clé dans l'intégration économique régionale et le suivi des PCJ.

2.6.2. Autorités chargées de délivrer les permis / autorisations

Autorités locales et nationales responsables de l'attribution des permis de construction, d'environnement et d'exploitation.

3. Groupes Vulnérables

Les groupes vulnérables désignent les individus ou groupes défavorisés qui peuvent être touchés de manière disproportionnée par le projet et qui nécessitent des efforts d'engagement particuliers pour garantir leur représentation équitable dans le processus de consultation et de prise de décision. Les groupes vulnérables susceptibles d'apparaître dans le cadre des projets de construction et d'exploitation des PCJ sont ci-après listés avec les arguments justificatifs de leur vulnérabilité par rapport à ces projets. Les statistiques sur chaque groupe vulnérable seront fournies plus tard dans le P3P de chaque PCJ. :

1. **Femmes** : Elles sont particulièrement vulnérables dans le cadre des PCJ en raison de disparités dans l'accès à l'éducation, et en raison de rôles sociaux traditionnels qui les limitent souvent à des tâches domestiques non rémunérées.
2. **Enfants** : Souvent impliqués précocement dans le travail, ce qui compromet leur accès à l'éducation et leur développement global.
3. **Personnes âgées** : Notamment celles vivant seules, qui peuvent être socialement et économiquement marginalisées.

La marginalisation des personnes âgées, particulièrement celles vivant seules, peut se manifester dans le cadre des PCJ (Postes de Contrôle Juxtaposés) de plusieurs façons :

- **Accès limité à l'information** :

Les personnes âgées vivant seules peuvent ne pas avoir accès aux informations pertinentes concernant les projets ou les changements liés à l'utilisation des terres, en raison d'un faible accès aux réseaux de communication ou d'un manque de sensibilisation.

- **Faible capacité à participer aux consultations** :

Ces personnes peuvent éprouver des difficultés à participer aux consultations en raison de contraintes physiques, de problèmes de mobilité, ou d'un manque de moyens

financiers pour se rendre aux lieux de réunion. Cela limite leur inclusion dans le processus de prise de décision.

- **Perte de terres ou de biens :**

Si ces personnes possèdent des terres ou des biens situés dans les zones impactées par les PCJ, elles peuvent être affectées de manière disproportionnée par les acquisitions de terres. Leur situation vulnérable peut compliquer les démarches pour obtenir une indemnisation juste et équitable.

- **Isolement économique :**

Les personnes âgées vivant seules dépendent souvent de petites activités économiques de proximité (agriculture, petit commerce). Les perturbations dues à la construction des PCJ (ex. : fermeture temporaire d'accès, déplacements forcés) peuvent aggraver leur précarité économique.

- **Accès restreint aux opportunités d'emploi générées par les PCJ :**

Les emplois directs ou indirects liés aux projets bénéficient généralement aux populations actives. Les personnes âgées, en raison de leur âge ou d'une moindre compétitivité sur le marché du travail, risquent de ne pas pouvoir accéder à ces opportunités.

4. **Personnes à mobilité réduite :** Ils sont souvent exclus des bénéfices sociaux et économiques des projets de développement. Les personnes handicapées peuvent être vulnérables face aux PCJ en raison de l'**inaccessibilité physique** des infrastructures (absence de rampes ou d'ascenseurs), de l'**inaccessibilité des services et informations** (manque de supports adaptés pour les déficiences visuelles ou auditives), du **risque de discrimination institutionnelle** qui néglige leurs besoins, et des **barrières économiques** les empêchant de profiter des opportunités générées par les PCJ.

5. **Foyers dirigés par des femmes avec des ressources limitées :** Ils font face à des défis supplémentaires en matière d'accès aux ressources économiques. Les foyers dirigés par des femmes avec des ressources limitées sont vulnérables aux projets de PCJ en raison de l'**accès restreint aux opportunités économiques** (emplois ou activités commerciales), de l'**impact sur leurs moyens de subsistance** (perte de terres ou de ressources), et de leur **sous-représentation dans les consultations**, ce qui limite leur capacité à exprimer leurs besoins.

8.1.2 Cartographie des Parties Prenantes

La cartographie des parties prenantes est une étape importante dans la réalisation du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). La cartographie vise à classer les parties prenantes par

ordre de priorité sur le projet afin d'offrir une vision claire et détaillée des différentes entités impliquées dans le projet, en identifiant leurs rôles, ainsi que leur niveau d'intérêt et d'influence. Comprendre pleinement ces aspects permettra une interaction plus stratégique et efficace avec les parties prenantes, renforçant ainsi l'alignement des objectifs et favorisant une collaboration fructueuse.

Cette approche stratégique garantira une allocation judicieuse des ressources et une collaboration plus étroite avec les parties prenantes clés, renforçant ainsi la durabilité et la légitimité de notre initiative. Dans le but de réussir la mobilisation des différentes catégories de parties prenantes, et la prise en compte de leurs avis et préoccupations, des consultations ciblées seront menées pour chaque PCJ retenu et ce à toutes les phases (conception, travaux et exploitation).

Le niveau d'influence des parties prenantes est évalué sur trois niveaux : élevé, moyen et faible. Le niveau d'influence d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer d'autres parties prenantes à prendre des décisions et à adopter certains comportements ou actes. Cette évaluation est faite à partir des rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans le cadre de la mise en œuvre globale du projet de Scanning Systems.

En évaluant le niveau d'intérêt et d'influence de chaque partie prenante, le tableau 2 ci-dessous présente la cartographie des parties prenantes du projet.

Tableau 2 : Evaluation du niveau d'influence des parties prenantes

Niveau	Critères	Parties prenantes concernées
Elevé	Cette catégorie regroupe les parties prenantes qui ont un fort niveau d'influence. La collaboration avec ces personnes, organisations ou structures est essentielle pour assurer leur adhésion et participation tout au long du projet, parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre. Leur implication à toutes les étapes du Projet est indispensable.	Gouvernement et ses entités décentralisées : Directions, Services techniques nationaux, régionaux et départementaux, communaux Agences gouvernementales Autorités Administratives et locales directement en charge du suivi du projet Personnes affectées par le projet (PAP) Structures en charge de la gestion des PCJ : Equipes de SS (Equipe E&S SS AS, Direction Générale de SS SA Equipe E&S du PCJ) Partenaires techniques et financiers : UEMOA, CEMAC, BAD
Modéré	Ces parties prenantes accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenues informées de son avancement. Il s'agit des acteurs dont les actes peuvent amener à repenser la mise en œuvre du Projet	Groupement des transporteurs et Voyageurs Acteurs du secteur des échanges transfrontaliers : Communautés locales affectées Chefferies locales

	et conduire certaines parties prenantes à adopter certaines positions à l'égard du projet. Elles n'ont pas la capacité de bloquer le Projet, mais peuvent ralentir ou retarder sa mise en œuvre. Il s'agit d'acteurs qui doivent adhérer à la mise en œuvre du projet et avec qui Scanning Systems doit assurer une étroite collaboration	Organisations communautaires de base Collectivités territoriales concernées Organisations de la société civile Médias
Faible	Ce sont les parties prenantes n'ayant pas de lien direct avec le Projet.	Organisations non gouvernementales Concessionnaires Prestataires de services et fournisseurs Groupes vulnérables

L'évaluation du niveau d'intérêt ou de participation de chaque partie prenante à contribuer ou à empêcher le projet résulte de l'analyse des résultats des consultations déjà réalisées dans le cadre des opérations antérieures de Scanning Systems notamment lors de la réalisation des EIES des PCJ de Cinkansé, Laléraba et Zégoua. Ce niveau est classé en cinq catégories : Elevé, Moyen, Faible.

Tableau 3 : Niveau d'intérêt ou de participation de chaque partie prenante au projet

Niveau d'intérêt / de participation	Critères	Parties prenantes concernées
Elevé	Ces parties prenantes sont proactifs Elles entament des initiatives, communiquent sur le projet, mobilisent les autres parties prenantes	Equipe E&S SS SA, Direction Générale de SS SA Equipe E&S du PCJ Banque Africaine de développement UMEOA CEMAC Communautés riveraines des PCJ Les représentants de la population
Moyen	Ces parties prenantes démontrent une forte volonté de coopérer Elles sont facilement mobilisables et participent activement aux discussions. Elles ont des intérêts directement liés au projet.	Des organismes en charge des questions de fluidité des échanges Les autorités politiques et administratives locales dans la zone du site du PCJ (Mairie, Douane, préfecture et sous-préfecture, etc...) Les Agences nationales d'évaluation environnementale des pays bénéficiaires Les instances en charge des compensations et des impenses dans les pays concernés
Faible	Ces parties prenantes sont classés sont intéressés par le projet	Médias (presse écrite, TV, radios)

	<p>Elles souhaitent collaborer mais ne présentent qu'une faible capacité à participer effectivement au développement et à la mise en œuvre du projet. L'accès à l'information et la contribution aux organes de prise de décisions peuvent être mis en cause à ce niveau.</p> <p>Ces parties prenantes ne font pas partie des instances de prise de décision et ne sont pas toujours informées des activités du Projet</p>	ONG
--	--	-----

Tableau 4: Cartographie des parties prenantes

Parties Prenantes	Catégorie	Rôle	Niveau d'Intérêt	Niveau d'influence	Action de SS
Equipe E&S SS SA	Intéressée	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des SGES de SS - Organisation des réunions en relation avec le projet - Suivi et évaluation du projet 	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Forte implication et adhésion requises durant toute la vie du projet - Avis requis sur projet - Information et communication régulièrement sur l'état d'avancement du projet - Parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre.
- Direction Générale de SS SA	Intréssée	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'équipe E&S dans les actions budgétaires des activités des PCJ 	Elevé	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> - Forte implication et adhésion requises durant toute la vie du projet - Avis requis sur projet - Information et communication régulièrement sur l'état d'avancement du projet - Parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre.

Equipe E&S du PCJ		- Mise en œuvre des mesures E&S au niveau du PCJ	Elevé	Élevé	- Forte implication et adhésion requises durant toute la vie du projet - Avis requis sur projet - Information et communication régulièrement sur l'état d'avancement du projet Parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre.
- Banque Africaine de développement (BAD)	Intéressée	- Bailleur du fonds qui finance la réalisation des PCJ - Validation des catégories et instruments E&S requis pour les PCJ retenus - Suivi de la conformité E&S des PCJ retenus tant en phase de préparation que de mise en œuvre	- Elevé	- Élevé	- Forte implication et adhésion requises durant toute la vie du projet - Avis requis sur projet - Information et communication régulièrement sur l'état d'avancement du projet - Parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre.
UEMOA	Intéressée	Le règlement n°15/2009 de l'UEMOA établit le cadre juridique régissant l'installation, le financement, la configuration et la gestion des PCJ	- Elevé	- Elevé	- Forte implication et adhésion requises durant toute la vie du projet - Avis requis sur projet

		aux frontières des États membres. Il définit également les modalités de contrôle frontalier, les activités auxiliaires de transport, ainsi que les droits et réglementations applicables dans ces zones, en précisant la répartition des pouvoirs entre les autorités impliquées.			- Information et communication régulièrement sur l'état d'avancement du projet Parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre.
CEMAC	Intéressée	Le règlement n°02/03/CEMAC/UMAC/CM établit le cadre juridique régissant l'installation, le financement, la configuration et la gestion des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) aux frontières des États membres de la CEMAC. Il définit également les modalités de contrôle frontalier, les activités connexes, notamment en matière de transport et de logistique, ainsi que les droits et réglementations applicables dans ces zones. Ce règlement précise la répartition des responsabilités et des pouvoirs entre les autorités nationales impliquées, en vue de faciliter le commerce transfrontalier et de renforcer l'intégration régionale.	Elevé	Elevé	- Forte implication et adhésion requises durant toute la vie du projet - Avis requis sur projet - Information et communication régulièrement sur l'état d'avancement du projet Parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre.
Communautés riveraines des PCJ	Affectées positivement et négativement	- Positivement : Les populations locales vont bénéficier Des nouvelles activités socioéconomiques créées grâce à la présence du PCJ	Elevé	Moyen	Consultation participative : Impliquer activement ces parties prenantes lors des phases clés du projet,

		- Négativement : Certaines personnes vont perdre leurs parcelles de terres, et toutes autres mises en valeur sur les terrains qui seront acquis pour l'implantation des PCJ.			notamment celles qui touchent directement à leurs intérêts. Communication régulière : Fournir des mises à jour fréquentes sur l'état d'avancement du projet pour maintenir leur intérêt et répondre à leurs attentes. Collaboration opportuniste : Identifier des opportunités pour intégrer leurs contributions, notamment dans les aspects qui concernent leur domaine d'intérêt spécifique. Renforcement de la mobilisation : Créer des actions pour encourager leur engagement et renforcer leur soutien, même si leur influence est limitée.
Les représentants de population (Autorités traditionnelles)	Bénéficiaire/Affecté	Faciliter la communication avec la population Veiller à ce que toutes les préoccupations et attentes des populations soient prises en compte par le promoteur du projet.	Elevé	Elevé	- Forte implication et adhésion requises durant toute la vie du projet - Avis requis sur projet - Information et communication

					<p>régulièrement sur l'état d'avancement du projet</p> <p>Parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre.</p>
<p>Les Agences nationales d'évaluation environnementale des pays bénéficiaires (ANDE, ANEVE, DNACPN, AAAC, EPA, etc.)</p>	Intéressée	<p>Validation des instruments E&S préparés</p> <p>Fourniture des autorisations environnementales requis pour le projet.</p>	Faible	Moyen	<p>Communication périodique : Fournir des informations clés sur le projet à des intervalles définis pour les tenir informées sans surcharge.</p> <p>Consultation ponctuelle : Solliciter leur avis uniquement sur des aspects spécifiques où leur influence pourrait être utile.</p> <p>Suivi stratégique : Maintenir un lien modéré pour s'assurer qu'elles restent neutres ou favorables au projet, tout en évitant une implication excessive.</p>
<p>Ministères et directions impliquées dans les projets de PCJ</p>	Intéressée	<p><input type="checkbox"/> Phase de réalisation des travaux et de mise en œuvre : Fournir les autorisations nécessaires, coordonner avec les différents intervenants pour assurer le respect des calendriers, et veiller à la</p>	Faible	Moyen	<p>Communication périodique : Fournir des informations clés sur le projet à des intervalles définis pour les tenir informées sans surcharge.</p>

		<p>conformité des travaux aux réglementations en vigueur.</p> <p>☐ Phase d'exploitation et d'entretien des infrastructures : Superviser les activités de gestion opérationnelle des PCJ, garantir l'application des accords bilatéraux ou régionaux, et coordonner les actions entre les autorités nationales pour assurer une maintenance efficace et durable des infrastructures.</p>			<p>Consultation ponctuelle : Solliciter leur avis uniquement sur des aspects spécifiques où leur influence pourrait être utile.</p> <p>Suivi stratégique : Maintenir un lien modéré pour s'assurer qu'elles restent neutres ou favorables au projet, tout en évitant une implication excessive.</p>
<p>Des organismes en charge des questions de fluidité des échanges</p>	<p>Intéressée</p>	<p>Optimiser les flux de biens et de personnes en identifiant et résolvant les obstacles à la circulation, surveiller les flux en temps réel pour proposer des mesures correctives, et contribuer à la conception des infrastructures pour garantir une circulation rapide et sécurisée.</p> <p>4o</p>	<p>Moyen</p>	<p>Moyen</p>	<p>Communication périodique : Fournir des informations clés sur le projet à des intervalles définis pour les tenir informées sans surcharge.</p> <p>Consultation ponctuelle : Solliciter leur avis uniquement sur des aspects spécifiques où leur influence pourrait être utile.</p> <p>Suivi stratégique : Maintenir un lien modéré pour s'assurer qu'elles restent neutres ou favorables au projet, tout en évitant une implication excessive.</p>

<p>Les autorités politiques et administratives locales dans la zone du site du PCJ (Mairie, Douane, etc.)</p>	<p>Bénéficiaire</p>	<p>- Fournir des autorisations nécessaires et un soutien sur différents problèmes. Cela inclut l'utilisation des terres, la sécurité, les conflits communautaires et la gestion des griefs, les priorités d'emploi du projet au sein des communautés, les questions de santé et les programmes de développement social.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Elevé</p>	<p>Consultation ciblée : Solliciter leur avis uniquement sur les aspects critiques du projet susceptibles de les impacter ou d'être influencés par leurs décisions. Information proactive : Fournir des mises à jour régulières sur les éléments clés du projet pour maintenir leur implication minimale mais nécessaire. Engagement stratégique : Mettre en place des canaux spécifiques pour répondre à leurs préoccupations éventuelles et garantir qu'ils restent informés sans nécessiter une implication constante.</p>
<p>Médias (presse écrite, TV, radios)</p>	<p>Intéressée</p>	<p>Communication sur les différentes composantes des projets de PCJ</p>	<p>Faible</p>	<p>Moyen</p>	<p>Communication périodique : Fournir des informations clés sur le projet à des intervalles définis pour les tenir informées sans surcharge. Consultation ponctuelle : Solliciter leur avis uniquement sur des aspects</p>

					spécifiques où leur influence pourrait être utile. Suivi stratégique : Maintenir un lien modéré pour s'assurer qu'elles restent neutres ou favorables au projet, tout en évitant une implication excessive.
ONG	Intéressée	Sensibilisation des populations sur des thématiques Spécifiques (La protection de l'environnement, Protection des droits des travailleurs, Promotion de l'égalité du genre, etc.)	Faible	Moyen	Communication périodique : Fournir des informations clés sur le projet à des intervalles définis pour les tenir informées sans surcharge. Consultation ponctuelle : Solliciter leur avis uniquement sur des aspects spécifiques où leur influence pourrait être utile. Suivi stratégique : Maintenir un lien modéré pour s'assurer qu'elles restent neutres ou favorables au projet, tout en évitant une implication excessive.

Pour chaque catégorie de parties prenantes, la stratégie et le type d'activités de mobilisation pour garder la partie prenante mobilisée pendant toutes les phases du projet, sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 5 : Stratégie et niveau d'implication ou de participation des parties prenantes

Objectif	Stratégie participation : mobilisation	Types d'activités de participation / mobilisation	Méthode ou technique mobilisation	Catégories de parties Prenantes concernées
A GARDER SATISFAITES	PP à engager et à déployer de gros efforts pour satisfaire	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les engagements en termes de mise en œuvre des activités du Projet, de respects des normes environnementales et sociales, etc. Réaliser les activités du Projet dans les délais Réaliser les décaissements à temps Sensibilisation sur les résultats du projet, les solutions apportées aux préoccupations et craintes Traiter ses plaintes et griefs - Respecter autant que possible tous les engagements (délais, activités, rémunérations, etc.) pris envers ces PP - Développer sa compréhension du projet et sa position de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation publiques rencontres institutionnelles - Réunions ; - Mails ; 	Parties prenantes ayant un niveau élevé d'intérêt et d'influence : Equipe E&S SS AS Direction Générale de SS SA, BAD, UMEOA, CEMAC, Les représentants de population (Autorités traditionnelles)
A GERER DE PRES	Mettre assez d'efforts avec ces PP pour les garder satisfaites. Mais elles doivent pas être sollicitées pour éviter les ennuyer	<ul style="list-style-type: none"> Développer sa compréhension du projet et sa position de soutien - La tenir informée de façon régulière et permanente - La faire participer à la structure de gouvernance du Projet - L'appuyer en termes de moyens pour sa participation à la mise en œuvre du Projet - Organiser des événements où la PP peut être vue publiquement pour démontrer son soutien 	<ul style="list-style-type: none"> - Mails et courriers physiques - Partage de rapports ; - Réunion d'assemblée ; - Rencontres institutionnelles 	Parties prenantes ayant un niveau d'influence élevé et un niveau d'intérêt moyen ou faible : Communautés riveraines des PCJ Les autorités politiques et administratives locales dans la zone du site du PCJ (Mairie, Douane, etc.)
A SURVEILLER TENIR INFORMEE	Garder ces parties prenantes suffisamment informées de leur besoin, pour s'assurer qu'aucun problème majeur ne se pose. les étapes ultérieures du projet. - Prendre	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions et forums ouverts - Organiser des événements donnant l'occasion de poser des questions et de partager des préoccupations - Prendre en compte ses préoccupations dans la mesure du possible - Explorer les opportunités de rencontres avec des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation publiques rencontres institutionnelles - Communiqués de presse ; - Mails et/ou courriers physiques ; - Partage de rapports : 	Parties prenantes ayant un niveau d'intérêt élevé et un niveau d'influence moyen ou faible Communautés riveraines des PCJ

	<p>compte leurs avis préoccupations - Satisfaire autant que possible les préoccupations</p> <p>Surveiller et anticiper leurs préoccupations</p> <p>Surveiller et anticiper leurs préoccupations</p> <p>Respecter les engagements vis-à-vis de ces PP</p>	<p>qui ont des positions différentes sur le Projet</p> <p>- Sensibilisation sur les résultats du projet, les solutions apportées aux préoccupations et craintes</p> <p>- Renforcer les capacités de la PP</p>		
TENIR INFORMEE	<p>S'assurer que ces Parties Prenantes ont l'information (surtout la demande), mais ne pas être ennuyé avec une communication excessive</p>	<p>Augmenter sa connaissance et sa compréhension du Projet - Répondre aux attentes - Bulletin, séances d'information - Réunions individuelles - L'impliquer autant que possible dans les activités de sensibilisation et de mobilisation</p>	<p>Rencontres institutionnelles ; - Communiqués de presse ; - Mails et/ou courriers physiques ; - Partage de rapports :</p>	<p>Parties prenantes ayant un niveau d'intérêt moyen ou faible et un niveau d'influence similaire :</p> <p>Les Agences nationales d'évaluation environnementale des pays bénéficiaires (ANDE, ANEVE, DNACPN, AAAC, EPA, etc.)</p> <p>Ministères et directions impliquées dans les projets de PCJ</p> <p>Des organismes en charge des questions de fluidité des échanges</p> <p>Médias (presse écrite, TV, radios)</p> <p>ONG</p>

9 Programme de mobilisation des parties prenantes

9.1 Principes de mobilisation des parties prenantes

La mobilisation des parties prenantes, selon la SO 10 de la BAD, garantit une implication inclusive, transparente et constructive tout au long du cycle de vie d'un projet, améliorant ainsi sa durabilité et son acceptation sociale.

Principes fondamentaux

- **Dialogue transparent et inclusif**
 - Identifier toutes les parties affectées ou intéressées, y compris les groupes vulnérables.
 - Assurer leur implication dès les premières étapes.
- **Participation continue**
 - Maintenir une consultation active tout au long du projet.
 - Adapter la fréquence et la portée des engagements aux risques et impacts du projet.
- **Diffusion d'informations accessibles**
 - Fournir des données claires, pertinentes et dans des formats adaptés aux langues et contextes locaux.
- **Gestion des plaintes**
 - Mettre en place un mécanisme simple, gratuit et inclusif pour traiter les préoccupations et éviter les représailles.
- **Planification et suivi**
 - Élaborer un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P).
 - Documenter et publier les retours pour garantir la transparence.

9.2 Stratégie, méthodes et outils de mobilisation des parties prenantes

Cette section décrit la stratégie, les méthodes et les outils de mobilisation des parties prenantes qui doivent être utilisés à chaque phase du projet pour assurer de manière appropriée et permanente l'information, la consultation, la diffusion et l'implication des parties prenantes, et ce selon leurs niveaux d'intérêt et d'influence sur le projet.

9.2.1 Stratégie

La stratégie de mobilisation des PP au sein de SS s'appuie principalement sur l'équipe dédiée aux actions d'information, de consultation, de communication, de diffusion et d'implication des

PP. Cette équipe est composée selon l'organigramme publié de SS des personnels suivants :

- Responsable de communication qui est placé sous la responsabilité du Directeur général adjoint s'occupe de tous les aspects liés à la communication institutionnelle de la société. Ce poste est actuellement pourvu ;

Responsable Social – RSE placé sous la responsabilité du Directeur ESG qui assurera le suivi de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) en collaboration avec l'Agent de liaison E&S (CLO) de chaque PCJ. Ces deux postes sont à pourvoir.

Scanning Systems s'engage à communiquer les informations suivantes aux différentes parties prenantes :

- L'objectif des différents PCJ, des activités y relatives et leurs zones d'intervention,
- Les activités des PCJ susceptibles d'avoir des implications environnementales et sociales
- Les principaux risques et impacts E&S identifiés sur chaque PCJ et les mesures de gestion y afférentes pendant toute la durée de vie du projet.
- Le calendrier de conception et d'exploitation des PCJ retenus,
 - Les effets bénéfiques du Projet,
 - Le mécanisme de gestion des plaintes (objectifs, comités de gestion des plaintes installés, modes de saisie des comités, processus de traitement des plaintes, recours à la justice, mécanisme indépendant de recours, etc.)

9.2.2 Méthodes et outils

Les canaux utilisés actuellement par SS pour assurer l'information et la communication sur ses activités sont principalement : la presse (écrite, radio et TV), les réseaux sociaux (twitter et Facebook), les séminaires, les conférences, les brochures, les ateliers, et les publications sur son site web

Les méthodes utilisées pour l'implication des PP sont les consultations publiques.

Réunion d'information et de sensibilisation

La réunion d'information et de sensibilisation fait l'objet de communication préalable sur l'objet, le lieu et la date par courrier, voie de presse, affichage local, internet, radio.

Les autorités locales (administratives, communales et traditionnelles) sont généralement mises à contribution pour la diffusion des informations y relatives.

Pour assurer une diffusion efficace et accessible des informations sur les réunions d'information et de sensibilisation, chaque outil de communication sera opérationnalisé comme suit :

1. Courrier

- **Destinataires** : Autorités locales (administratives, communales et traditionnelles), leaders communautaires, associations et groupes concernés.
- **Mise en œuvre** : Envoi d'invitations officielles avec détails sur l'objet, la date, l'heure et le lieu de la réunion, par courrier physique ou électronique.

2. Voie de presse

- **Destinataires** : Grand public.
- **Mise en œuvre** : Publication d'annonces dans les journaux locaux et/ou régionaux, en précisant les informations clés de la réunion, avec une attention particulière aux journaux en langues locales si nécessaire.

3. Affichage local

- **Destinataires** : Communautés locales et passants dans les zones concernées.
- **Mise en œuvre** : Placement d'affiches sur des lieux stratégiques comme les mairies, marchés, centres de santé et écoles, avec des visuels et textes simplifiés pour garantir leur compréhension.

4. Internet

- **Destinataires** : Public connecté et diasporas.
- **Mise en œuvre** : Publication sur le site web officiel du projet, les réseaux sociaux des parties prenantes et via des groupes communautaires en ligne. Les publications incluront des liens vers des documents explicatifs ou des ressources téléchargeables.

5. Radio

- **Destinataires** : Communautés locales, y compris celles éloignées et à faible alphabétisation.
- **Mise en œuvre** : Diffusion d'annonces courtes dans les langues locales sur des stations de radio communautaires, à des heures de grande écoute, pour maximiser

l'audience.

6. Collaboration avec les autorités locales

- **Rôle des autorités** : Faciliter la diffusion de l'information auprès des populations par leurs canaux habituels, comme les réunions de village ou les annonces publiques.
- **Mise en œuvre** : Fournir aux autorités les outils nécessaires (flyers, scripts radio) et organiser des rencontres préparatoires pour garantir une coordination efficace.

Consultation publique

Afin d'assurer une bonne participation des PP à une consultation publique, les documents sur le projet sont distribués au préalable par voie électronique ou physique au moins un nombre de jours prédéfini avant la période de consultation. Mais cette durée varie d'un pays à un autre conformément à la réglementation nationale en vigueur. Si une grande partie de la population est analphabète, une version inclusive du document doit être préparée, avec des illustrations et des formes de communication non textuelles.

Les outils utilisés pour la mener sont les suivants :

Distribution de documents préalables

- Les documents sont envoyés par voie électronique (e-mails, plateformes en ligne) ou mis à disposition physiquement (dans les mairies, bibliothèques, centres communautaires).

Réunions publiques

- Organisées dans des lieux accessibles à la population, elles permettent de présenter les aspects clés du projet et de recueillir les avis des participants.

Médiation via les autorités locales et leaders communautaires

- Ces figures locales facilitent la mobilisation des populations et l'interprétation des informations dans les langues locales.

Radio communautaire et médias locaux

- Utilisés pour annoncer la consultation et sensibiliser les communautés sur les impacts et opportunités du projet.

Supports visuels et interactifs

- Vidéos, affiches, maquettes et autres outils adaptés aux besoins des populations analphabètes.

Questionnaires ou boîtes à suggestions

- Offerts physiquement ou en ligne pour recueillir anonymement les retours des participants.

Discussion en focus groups

La discussion en focus groups consiste à réunir un groupe limité relativement homogène de personnes (8 à 12 personnes en général) et à les inviter à discuter autour d'un thème précis. Le regroupement tient compte de l'approche genre, de la vulnérabilité des PP, du niveau d'influence et d'intérêt sur le projet, etc.

Les outils utilisés pour la mener sont les suivants :

Guide de discussion structuré

- Document préparé à l'avance, contenant les thèmes et questions à aborder pour guider les échanges.

Facilitateur expérimenté

- Un modérateur formé et impartial pour animer les discussions, garantir l'équité et encourager la participation active de tous les membres.

Supports visuels

- Outils tels que des schémas, graphiques ou vidéos pour illustrer les points clés du projet et stimuler les discussions.

Enregistrements et notes

- Utilisation d'un dictaphone ou d'un scribe pour capturer fidèlement les échanges, tout en assurant la confidentialité des participants.

Espaces adaptés

- Lieu neutre, accessible et confortable, permettant un échange ouvert et sans intimidation.

Adaptation culturelle et linguistique

- Documentation et échanges menés dans les langues locales pertinentes, avec des sensibilités adaptées aux coutumes des participants.

Techniques de visualisation participative

- Utilisation de cartes participatives, tableaux ou affiches sur lesquels les participants peuvent écrire ou dessiner pour exprimer leurs opinions.

Entrevue en face à face

L'entrevue en face à face permet de partager des informations et de recueillir l'avis individuel des personnes sur des décisions qui les concernent. Elle assure sur la confidentialité que requièrent certaines informations et décisions. Cette méthode requiert un temps et un effort considérable et ne peut donc pas être utilisée de manière systématique avec les PP.

Outils utilisés pour mener l'entrevue en face à face :

1. Guide d'entretien personnalisé

- Liste des questions ouvertes adaptées au profil du participant et aux objectifs de

l'entrevue pour orienter la discussion tout en restant flexible.

2. Formulaire de collecte de données

- Support papier ou numérique pour documenter les réponses et observations de manière structurée et cohérente.

3. Appareils d'enregistrement

- Utilisation d'un dictaphone ou d'un enregistreur numérique (avec consentement préalable) pour garantir une transcription précise des échanges.

4. Lieu confidentiel et neutre

- Espace calme, privé et accessible, où les participants se sentent à l'aise pour s'exprimer librement.

5. Facilitateur formé

- Intervieweur possédant des compétences en communication interpersonnelle et en gestion des sensibilités culturelles et émotionnelles.

6. Matériel de sensibilisation

- Supports visuels ou écrits pour expliquer les détails du projet ou des décisions, permettant une meilleure compréhension et un dialogue éclairé.

7. Outils de gestion du temps

- Horaires clairement définis et convenus à l'avance pour optimiser la durée de chaque entrevue et respecter les disponibilités des participants.

Tableau 6 Méthodes et outils de mobilisation des PP à chaque phase des opérations de SS

Stade du projet	Activités de mobilisation des PP	Méthodes recommandées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Phase 1 : Etudes APS, APD, y compris évaluations E&S des PCJ	<ul style="list-style-type: none"> Information et sensibilisation des différentes parties prenantes sur le projet Recueil de leurs attentes et préoccupations Elaboration du MGP 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation publique Réunions formelles Réunions en ligne Emails Courriers officiels 	<ul style="list-style-type: none"> Bailleur de fonds Points focaux au niveau des ministères impliqués Autorités locales (préfectures, sous-préfectures et comités techniques) Autorités traditionnelles et populations riveraines PAP, y compris les groupes vulnérables OSC 	<ul style="list-style-type: none"> Direction ESG de SS Responsables HSE Responsable E&S (CLO) des PCJ Prestataires de services (bureaux d'études, ONG)
Phase 2 : Travaux de construction des PCJ	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des parties prenantes sur le respect de la mise en œuvre des mesures E&S Mise en œuvre du MGP 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique -Réunions formelles Affichage sur site/réseau social du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise, population affectée par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe E&S de SS, Responsables HSE et CLO des PCJ Equipe E&S de l'entreprise, MDC
Phase 3 : Mise en service des PCJ	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des Responsables HSE et CLO des PCJ 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Responsables HSE et CLO des PCJ 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe E&S de SS SA, Consultant

Plan de participation des parties prenantes-Scanning Systems SA

	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation de tous les acteurs intervenant sur le fonctionnement des PCJ sur les mesures E&S des PCJ et spécifiquement sur les mesures de prévention et de gestion des risques VBG/EAS/HS• Mise en œuvre du MGP			AT
--	---	--	--	----

9.2.3 Prise en compte des groupes vulnérables

Une attention particulière doit être portée à l'identification des groupes et individus vulnérables dans le contexte du projet donné ainsi qu'à leur implication véritable dans les processus de consultation et de mise en œuvre des opérations de SS.

Les consultations avec les groupes vulnérables seront organisées sur le principe d'inclusion et de prise en compte de leurs préoccupations dans la conception et l'exploitation des PCJ.

L'implication des groupes vulnérables peut se matérialiser dans le cadre du projet par les actions suivantes :

- Impliquer les leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG ;
Organiser des **Entrevue en face à face** et des focus group avec les personnes vulnérables dans différentes localités ;
- Faciliter l'accès des groupes vulnérables au mécanisme de gestion des plaintes mis en place dans le cadre du Projet ;
- Adapter la stratégie de communication aux spécificités et aux attentes des groupes vulnérables ;
- Développer des outils spécifiques et accessibles selon les catégories des groupes vulnérables ;
- Développer des supports de communication basés sur les images et en langue locale ;
- Adapter la campagne de sensibilisation aux intérêts des groupes vulnérables ;
- Prévoir les dispositifs physiques facilitant l'accès à toutes les composantes physiques des PCJ par les personnes à mobilité réduite (rampes, ascenseurs, détecteurs visuels, sensoriels, etc.).

9.3 Calendrier de mobilisation des parties prenantes dans le cadre des opérations de SS

Phase	Activités principales	Période	Responsable
1. Préparation en vue de la construction du PCJ			
Identification des parties prenantes	- Cartographie des PP (groupes affectés, vulnérables, autorités locales, ONG, etc.).	2 Mois avant démarrage	Equipe E&S SS/ Consultant
Élaboration du P3P	- Rédaction et validation du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) spécifique au PCJ		Equipe E&S SS/ Consultant
Communication d'ouverture	- Diffusion des annonces (radio, affiches, dépliants, internet).		Équipe communication
2. Consultation initiale			
Réunions d'information	- Présentation du projet aux parties prenantes.	Mois 3 avant démarrage	Équipe SS

Phase	Activités principales	Période	Responsable
Focus groups	- Discussions ciblées avec groupes spécifiques (femmes, jeunes, vulnérables).	3-4 Mois avant le démarrage	Equipe E&S SS/ consultant
Entretiens individuels	- Recueil d'avis auprès des leaders communautaires et PP clés.		Equipe E&S SS
Consultation publique	- Réunions communautaires pour valider les impacts et mesures proposées.		Equipe E&S SS
3. Construction du PCJ			
Suivi continu	- Réunions trimestrielles avec les PP affectées et consultations sur les progrès.	Tout au long de la mise en œuvre	Équipe E&S SS
Diffusion d'informations	- Rapports d'avancement et mise à jour des PP sur les progrès du projet.	Périodique	Équipe communication
Gestion des plaintes	- Mise en œuvre et suivi du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).	Continu	Équipe SS
Réunions de bilan	- Consultation finale pour évaluer les impacts et les résultats.	Derniers mois du projet	Équipe E&S SS
Documentation finale	- Partage des leçons apprises et publication des résultats.	Derniers mois du projet	Équipe E&S SS
Communication de clôture	- Remerciements et partage des succès du projet avec les parties prenantes.	Derniers mois du projet	Équipe communication
4. Phase d'exploitation du PCJ			
Suivi post-construction	- Évaluation des performances environnementales et sociales. - Vérification de la mise en œuvre des engagements pris.	Périodique (annuel ou bi-annuel)	Équipe E&S SS
Consultation continue	- Réunions de suivi avec les parties prenantes affectées. - Ajustement des mesures d'atténuation si nécessaire.	Périodique	Équipe E&S SS
Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	- Maintien et adaptation du MGP en fonction des retours. - Traitement et suivi des doléances des communautés locales.	Continu	Équipe SS
Communication sur l'exploitation	- Diffusion d'informations sur l'impact du projet et les retours des parties prenantes.	Périodique	Équipe communication

Phase	Activités principales	Période	Responsable
	- Mise à jour régulière des documents publics sur l'exploitation du PCJ.		
Audit et évaluation finale	- Bilan de l'exploitation et recommandations pour les phases futures.	3 à 5 ans après la mise en service	Équipe E&S SS / Consultant

Ce tableau peut être adapté et enrichi dans le PEPP pour chaque projet PCJ spécifique.

10 Mécanisme de gestion des plaintes

10.1 Introduction

Le MGP est produit en **document séparé**. Il est présenté dans ce document du P3P juste **un résumé**.

Une plainte est une insatisfaction exprimée par une personne ou une organisation concernant un projet, sous forme verbale ou écrite. Elle peut concerner des préjudices réels ou perçus, ou des préoccupations générales sur la conception ou mise en œuvre du projet. Un **mécanisme de gestion des plaintes (MGP)** est un processus formel pour recevoir et résoudre ces plaintes rapidement et efficacement.

- Les sauvegardes opérationnelles 10, 2 et 5 de la Banque Africaine de Développement (BAD) stipulent que le MGP doit :
 - Être transparent, culturellement adapté et accessible.
 - Prévenir les représailles et ne pas entraver les recours administratifs ou judiciaires existants.
 - S'adapter à l'ampleur et aux impacts du projet.
- Pour les projets de postes de contrôle juxtaposés (PCJ), le MGP est adapté aux spécificités locales.

10.2 Justification de la mise en place du MGP

- Les travaux des PCJ risquent de générer des conflits ou des plaintes de la part des communautés affectées et des exploitants.
- Un MGP est essentiel pour :
 - Garantir une gestion équitable et transparente des plaintes.
 - Favoriser la communication et la confiance entre les parties.
 - Assurer une prise en compte des préoccupations des parties prenantes.

10.3 Objectifs et principe du MGP

10.3.1 Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

- **But principal** : Gérer les risques, diffuser des informations sur les recours disponibles et prévenir les conflits.
- **Objectifs spécifiques** :
 - Répondre rapidement aux préoccupations des parties affectées.
 - Assurer un système transparent, inclusif et accessible, en prenant en compte les besoins des personnes vulnérables.

- Promouvoir le dialogue et les solutions amiables, limitant le recours au système judiciaire.
- Renforcer la confiance des parties prenantes et protéger la réputation du projet.

10.3.2 Principes du MGP

- **Transparence et impartialité** : Processus ouvert et clair, respectant la diversité culturelle et linguistique.
- **Accessibilité et adaptation culturelle** : Accessible à tous, y compris les groupes vulnérables, avec des ajustements pour respecter les spécificités locales.
- **Efficacité** : Résolution rapide et appropriée des plaintes.
- **Recevabilité** : Critères clairs et non discriminatoires pour examiner les plaintes.
- **Sécurité** : Protection des plaignants contre les représailles, avec confidentialité des informations.
- **Équité** : Traitement impartial et juste des doléances.
- **Communication ouverte** : Mises à jour régulières et échanges respectueux avec les parties concernées.
- **Registre des plaintes** : Toutes les plaintes sont enregistrées dans un système dédié.
- **Dialogue et visites de site** : Discussions avec les plaignants et inspections sur le terrain.
- **Résolution rapide** : Certaines plaintes nécessitent une réponse immédiate.

10.3.3 Avantages et inconvénients du MGP

Avantages du MGP :

- **Prise en compte des préoccupations** : Améliore la confiance et la participation des parties prenantes.
- **Renforcement de la paix sociale** : Réduit les tensions et prévient les conflits.
- **Transparence et responsabilité** : Renforce la confiance dans le projet.
- **Bonne réputation** : Montre l'engagement en faveur de la durabilité sociale et environnementale.
- **Prévention des litiges** : Limite les coûts et les délais liés aux procès.

Inconvénients :

- **Risque réputationnel** : Une mauvaise gestion des plaintes peut nuire à l'image du projet.
- **Attentes irréalistes** : Les parties prenantes peuvent avoir des attentes irréalistes et être frustrées si leurs attentes ne sont pas satisfaites.
- **Coût élevé** : Le fonctionnement du MGP engendre des coûts et une charge administrative

importante.

- **Gestion complexe** : Difficulté à traiter plusieurs plaintes ou conflits simultanément.
- **Abus potentiels** : Utilisation inappropriée du mécanisme par certains individus ou groupes.

10.3.4 Types et catégories de plaintes

- **Plaintes sociales** : Conflits fonciers, impacts sur les moyens de subsistance, exclusion des groupes vulnérables.
- **Plaintes environnementales** : Pollution, dégradation des écosystèmes, gestion inadéquate des déchets.
- **Plaintes opérationnelles** : Conditions de travail, retards ou interruptions, manque de communication.
- **Violences Basées sur le Genre (VBG)** : Exploitation ou abus sexuels, harcèlement.
- **Droits humains** : Non-respect des droits des communautés, mauvaise gestion des consultations.
- **Plaintes techniques** : Défaillances des infrastructures, non-respect des engagements contractuels.

10.4 Organisation et du fonctionnement du MGP

10.4.1 Organisation et niveaux d'intervention

- **Trois niveaux de gestion des plaintes** selon leur gravité :
 1. **Instance 1 : Missions de contrôle et entreprise des travaux pour toutes les plaintes liées aux travaux et aux conditions de travail des employés**
 2. **Instance 2 : Comités locaux de gestion des plaintes pour l'ensemble des plaintes liées au projet et couvrant tous les types de plaintes**
 3. **Instance 3: Comité technique de suivi du projet des PCJ**

10.4.2 Étapes clés de gestion des plaintes

- **Réception et enregistrement** :
 - Les plaintes sont collectées, triées (sensible ou non), et classées.
 - Un accusé de réception est délivré sous **5 jours ouvrables**.
- **Traitement** :

- Instance 1 : Analyse rapide et solutions immédiates (15 jours max).
- Instance 2 : Consultation communautaire pour plaintes sensibles (20 jours max).
- Instance 3 : Analyse stratégique et résolution systémique pour cas complexes (30 jours max).
- **Communication et clôture interne :**
 - Le plaignant reçoit une réponse complète sous **30 jours ouvrables**.
- **Suivi de la satisfaction :**
 - Vérification que les mesures prises répondent aux attentes du plaignant.
- **Clôture :**
 - Plaintes satisfaites ou recours à la justice pour les cas non résolus.
- **Révision de la réponse :**
 - En cas de désaccord persistant, révision avec éventuelle médiation externe.
- **Recours en justice ou au Mécanisme Indépendant de Recours (MIR) :**
 - Si le désaccord persiste, recours aux tribunaux ou au MIR de la BAD.

10.4.3 Avantages et garanties

- **Traçabilité et transparence :** Registre des plaintes, suivi des délais et rapports réguliers.
- **Protection des plaignants :** Confidentialité et prévention des représailles.
- **Solutions participatives :** Dialogue et médiation au cœur du processus.
- **Conformité aux normes BAD :** Alignement sur les exigences de la SO10.

10.5 Mécanisme de Gestion des Plaintes liées aux VBG, EAS et HS

Principes clés :

- **Confidentialité :** Protection stricte des informations des plaignants/survivants.
- **Approche centrée sur les survivants :** Priorité à leur sécurité et bien-être.
- **Absence de représailles :** Garantie qu'aucune conséquence négative ne sera subie.
- **Accès équitable :** Accessible à tous, y compris aux groupes vulnérables.
- **Coordination :** Aligné sur le MGP général avec des ajustements spécifiques.

Étapes principales :

- **Dépôt des plaintes :** Plusieurs canaux disponibles (fiches, ligne téléphonique, boîtes sécurisées).
- **Enregistrement :** Registre confidentiel, numéro unique pour chaque plainte, accusé de réception sous 10 jours.
- **Classification :** Tri des plaintes selon leur gravité, transfert rapide des cas sensibles (7

jours).

- **Investigation et traitement** : Enquêtes menées par des experts VBG, accès aux soins et au soutien psychosocial.
- **Suivi et retour d'information** : Mises à jour régulières au plaignant.
- **Révision** : Médiation externe si désaccord persiste.
- **Recours supplémentaires** : Accès au Mécanisme Indépendant de Recours (MIR) de la BAD ou aux tribunaux.

Formation et sensibilisation :

- Formation des acteurs impliqués sur la gestion des plaintes VBG.
- Campagnes d'information sur le fonctionnement du mécanisme.

Partenariats spécialisés :

- Collaboration avec des ONG et fournisseurs de services VBG pour un soutien holistique aux survivants.

10.6 Mécanisme de Gestion des Plaintes dédié aux Travailleurs

Objectifs :

- Offrir un moyen confidentiel et accessible pour signaler les préoccupations des employés.
- Assurer une résolution rapide et équitable des plaintes.
- Prévenir et gérer les conflits liés aux conditions de travail ou au harcèlement.
- Respecter les normes internationales du travail et les exigences de la SO10 de la BAD.

Structure :

- **Instance 1 : Gestion locale sur site** : Résolution des plaintes mineures par les responsables locaux.
- **Instance 2 : Comité régional de gestion des plaintes** : Traitement des plaintes sensibles ou non résolues au niveau 1.
- **Instance 3 : Comité technique central** : Gestion des plaintes complexes ou systémiques.

Étapes principales :

1. **Dépôt des plaintes :**

- Canaux : formulaires physiques, plateforme numérique, ligne téléphonique, boîtes confidentielles.
- Entités responsables : Responsable RH ou HSE (niveau 1), Comité régional (niveau 2), Comité technique (niveau 3).

- Confidentialité garantie, notamment pour les plaintes sensibles.
- 2. **Enregistrement :**
 - Plaintes consignées dans un registre spécifique aux travailleurs.
 - Numéro unique attribué ; accusé de réception remis sous 5 jours ouvrables.
- 3. **Classification :**
 - Plaintes triées par nature : opérationnelles, sensibles, ou systémiques.
 - Plaintes sensibles transmises aux niveaux supérieurs pour traitement spécialisé.
- 4. **Traitement :**
 - **Instance 1 :** Résolution rapide (10 jours max) des plaintes mineures.
 - Instance 2 : Enquêtes et consultations pour plaintes sensibles (20 jours max).
 - **Instance 3 :** Solutions systématiques pour plaintes complexes.
- 5. **Suivi et retour d'information :**
 - Mises à jour régulières au plaignant, réponse finale sous 30 jours ouvrables.
- 6. **Révision en cas de désaccord :**
 - Possibilité de médiation avec des représentants des travailleurs ou un médiateur externe.
- 7. **Recours supplémentaires :**
 - **Internes :** Transfert au niveau supérieur.
 - **Externes :** Accès aux tribunaux ou au Mécanisme Indépendant de Recours (MIR) de la BAD.

10.7 Suivi et de l'évaluation du MGP : Rapport de synthèse sur le traitement des plaintes

- **Responsabilité**
- Le responsable du MGP au sein de la direction ESG de Scanning Systems est chargé d'élaborer un rapport mensuel sur le traitement des plaintes.
- **Objectif**
- Le rapport vise à fournir une vue d'ensemble des plaintes enregistrées, traitées et clôturées.
- Il permet d'identifier les tendances, les problèmes récurrents et les domaines d'amélioration.
- Les résultats du rapport sont intégrés au suivi E&S et partagés avec les partenaires, dont la BAD.
- **Indicateurs analysés**

- **Statistiques générales :**
 - Nombre de plaintes déposées, éligibles, enregistrées, traitées, clôturées ou en instance.
 - Nombre de plaintes portées au tribunal ou au MIR.
- **Synthèse des types de plaintes :**
 - Classement des plaintes par thème (travaux, réinstallation, VBG, plaintes des travailleurs, etc.).
- **Respect des délais :**
 - Nombre de plaintes traitées dans le délai de 30 jours.
 - Nombre de plaintes non traitées dans les délais, avec explications.
- **Communication**
- Si plusieurs plaintes révèlent une incompréhension commune, un message clarifiant le sujet peut être diffusé au public.

10.8 Budget estimatif

Le budget estimatif de mise en œuvre du présent MGP s'élève à 50 000 USD Dollars.

Sa source de financement est SS

11 Suivi et évaluation de la mise en œuvre du P3P

11.1 Rôles et responsabilités de mise en œuvre du P3P

Pour une mise en œuvre efficace du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), les rôles et responsabilités suivants sont définis :

Acteurs	Rôles et responsabilités
Direction E&S de Scanning Systems (SS)	- Coordination globale de la mise en œuvre du P3P. - Consolidation des rapports des équipes locales. - Suivi des actions correctives recommandées.
Équipe E&S des PCJ	- Mise en œuvre des activités du P3P au niveau des postes de contrôle juxtaposés - Organisation des consultations et suivi des doléances locales. - Transmission des rapports mensuels à la Direction E&S.
Responsable communication de SS	- Coordination des stratégies de communication. - Diffusion des informations auprès des parties prenantes par divers canaux.
Parties prenantes locales	- Participation active aux consultations. - Collaboration dans la mise en œuvre et suivi des engagements pris.
Banque Africaine de Développement (BAD)	- Suivi de la conformité du P3P aux exigences de la SO 10. - Évaluation des rapports transmis.

11.2 Dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre du P3P

11.2.1 Objectifs de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation (S&E) vise à :

1. **Garantir la transparence et la responsabilisation** : Documenter toutes les activités et leurs résultats pour informer les parties prenantes.
2. **Évaluer l'efficacité des actions engagées** : S'assurer que les activités du P3P atteignent les objectifs fixés en matière d'inclusion et de mobilisation.
3. **Anticiper et résoudre les problèmes** : Identifier rapidement les écarts ou les préoccupations pour ajuster les stratégies en conséquence.
4. **Promouvoir l'apprentissage continu** : Intégrer les leçons apprises pour améliorer les pratiques de mobilisation.

11.2.2 Responsabilité de suivi et d'évaluation

Les responsabilités liées au suivi et à l'évaluation sont réparties comme suit :

Acteurs	Rôles dans le suivi et l'évaluation
Direction E&S de SS	- Préparer et soumettre des rapports consolidés trimestriels à la BAD. - Effectuer des audits internes périodiques sur les activités du P3P.
Équipe E&S des PCJ	- Collecter les données locales (participation, doléances, actions mises en œuvre). - Soumettre des rapports mensuels à la Direction E&S.
Consultants externes	- Réaliser des évaluations indépendantes annuelles pour mesurer les progrès et la satisfaction des parties prenantes.
BAD	- Vérifier les rapports transmis et proposer des recommandations pour améliorer la mise en œuvre.

11.2.3 Comptes rendus

Toutes les actions de mobilisation des PP, quelle qu'en soit la nature, feront l'objet des comptes rendus. Une fiche de réunion est fournie à cet effet en annexe 2 . Les comptes rendus papier et les fiches de présence seront archivés au siège de SS I et au niveau des PCJ.

11.2.4 Rapport mensuel de mobilisation des PP

La Direction ESG de SS et l'équipes E&S de chaque PCJ, prépareront des rapports de suivi mensuels sur la performance de la mise en œuvre du P3P, y compris le MGP, qu'elles soumettront à la Direction Générale de SS pour information. Les éléments clés de ces rapports seront exploités pour approvisionner les rapports mensuels de mise en œuvre des mesures E&S des opérations que SS transmettra à la Banque dès le démarrage du projet.

12 Budget estimatif de la mise en œuvre du P3P, y compris le MGP

Le budget estimatif nécessaire à la mise en œuvre du P3P s'élève à 222 000USD dont 50 000 USD pour le MGP (tableau 5).

Tableau 5 : Budget estimatif de la mise en œuvre du P3P et du MGP

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Quantités	Unités	Coût Unitaire	Coût estimatif (USD)
Renforcement des capacités de la direction E&S de SS et les équipes E&S de chaque PCJ dans la mise en œuvre du P3P et du MGP (Formation de 2j)	Formations pour la direction E&S dans la mise en œuvre du P3P et de son plan de suivi/ évaluation, le mécanisme de gestion des plaintes, le renforcement des capacités dans d'autres aspects spécifiques et pratiques de gestion des risques environnementaux et sociaux.	Equipe E&S SS/ Consultant	Après validation du P3P et opérationnalisation de toute l'équipe E&S	4 (Abidjan, Mali, Burkina, Togo)	Région	5000 USD	20 000 USD

Plan de participation des parties prenantes-Scanning Systems SA

Développement des supports de communication autour de chaque PCJ	Elaboration des supports de communication global du projet	Responsable de communication De SS SA	Tout le long du projet	1	Etude	75 000	75 000 USD
Publicité dans le journal/radio/TV	Diffusion d'annonces courtes dans les langues locales sur Radio et TV	Responsable de communication De SS SA	Tout le long du projet PCJ	3	An	4000	12 000 USD
Diffusion des supports de communication autour de chaque PCJ	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du P3P	Responsable de communication De SS SA	Tout le long du projet	Forfait			5000 USD
Suivi évaluation du P3P	Publication des rapports de suivi du P3P & MGP en format PDF	Equipe E&S SS / Expert Suivi & évaluation SS	Chaque année	3	Etude	20 000	60 000
Mise en œuvre du MGP	Mise en œuvre du MGP (le détail sur son budget est	Equipe E&S SS	Tout le long du projet	Forfait			50 000

Plan de participation des parties prenantes-Scanning Systems SA

	consigné dans le MGP)				
Total					222 000USD

13 Annexes

Annexe1 : Canevas des comptes Rendus à élaborer à l'issu de chaque réunion tenue

<u>DATE :</u>	<u>LIEU</u>
<u>PARTICIPANTS (par catégorie de PP) :</u>	
<u>ORDRE DU JOUR / PRINCIPAUX POINTS DISCUTES</u>	
<u>PRINCIPALES DECISIONS PRISES</u>	

Annexe 2 - Registre de consultation publique

Date	Lieu	Parties prenantes ayant participé (hommes/femmes)	Questions déballués	Décisions/actions retenues	Responsabilité suivi

Annexe 3 : Fiches de présence des réunions déjà organisées dans le cadre du projet

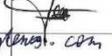
 <p>A Tasec Investment Holdings' Company</p>	ENREGISTREMENT	Code : ENR-PS01-5 Date de création : 08/12/2021 Page : 1 sur 4 Version : 00
	LISTE DE PRESENCE	

Date : 28 août 2024

Lieu : Salle de réunion

Rencontre entre SCANNING SYSTEMS & CABINET ASF

OBJET : Présentation et validation du SACS et MGA/P3P

N°	NOM & PRENOM (S)	ENTREPRISE (S)	FONCTIONS (S)	CONTACTS	MAIL (S)	SIGNATEURE (S)
1	Toure Ibrahim	SS	SG	05 74 90 80 01	tenina.toure@scanningsystems.com	
2	Flores de Pouzol Wilfrid	SS	DGA	0748861544	wilfrid.floresdepouzol@scanningsystems.com	
3	Sanao girard Robert	ASF SS	DSJ	0743417867	sanao.girard@scanningsystems.com	
4	Jonas Lago	scanning systems	Conseiller Relations Publiques	0707638560	Jonas.lago@scanningsystems.com	
5	MAKANI FOUAD	scanning systems	Responsable Communication	05 46 00 56 83	makani.fouad@scanningsystems.com	
6	YAO Barthélemy	scanning systems	D.T	05 54 52 84 18	barthelemy.yao@scanningsystems.com	

 <p>A Tasec Investment Holdings' Company</p>	ENREGISTREMENT	Code : ENR-PS01-5 Date de création : 08/12/2021 Page : 2 sur 4 Version : 00
	LISTE DE PRESENCE	

N°	NOM & PRENOM (S)	ENTREPRISE (S)	FONCTIONS (S)	CONTACTS	MAIL (S)	SIGNATEURE (S)
7	Goof Bi Vanni Anton	SS	DES (interim)	072362749	vanni.goobi@scanningsystems.com	
8	Khaled Mnejja	Chamex Advisory ASF group	Directeur de filiale	0021629632314	khaled.mnejja@chamexadvisory.com	
9	Amatof Jiala Fouati	gérant ASF/Chamex	gérant	0021629632314	amatof.jiala.fouati@chamexadvisory.com	.
10	Mahamed Chermiti	ASF Consulting	Expert EFS	0021629632314	mahamed.chermiti@chamexadvisory.com	.
11						
12						
13						
14						
15						

Date : 29 août 2024

Lieu : Salle de réunion

Rencontre entre SCANNING SYSTEMS & CABINET ASF

OBJET : Réunion Scanning Systems et la B.A.D. ~~par rapport~~ dans le cadre du ESG.

N°	NOM & PRENOM (S)	ENTREPRISE (S)	FONCTIONS (S)	CONTACTS	MAIL (S)	SIGNATURE (S)
1	FIONNES DE ROUZOUX W	SS	DGA	048864544	wilfrido.fionnes@scanning.com	
2	Abelina T. TORE	SS	SG	0574808001	tenina.tore@scanning.com	
3	YAO Barthélemy	SS	D.T	0554528418	barthelemy.yao@scanning.com	
4	GORE Bi Vanie Aubin	SS	D.ESG (interim)	0788369779	vanie.gorebi@scanning.com	
5	Khaled Mnejja	Chambre Advisory ASF consulting group	Directeur de business	0669523067	khaled.mnejja@scanning.com	
6	Mohamed Demite	ASF consulting	Expert ESG	0021629692529	mohamed.demite@scanning.com	

N°	NOM & PRENOM (S)	ENTREPRISE (S)	FONCTIONS (S)	CONTACTS	MAIL (S)	SIGNATURE (S)
7	Amatof Siala Fomati	Géants ASF/Chambre	Géants	0021629692605	Amatof.Siala-Fomati@scanning.com	
8	SAMIR HADI ROSET	SS	DSO	0745877847	samir.hadi@scanning.com	
9	CHEUHANI CHARLOTTE	BAI	Environnementaliste et sociale		En-Conference - call	
10						
11						
12						
13						
14						
15						

Annexe 4 : Comptes rendus des réunions déjà organisées dans le cadre du projet

Depuis le 2012 à Laléraba et 2019 à Zégoua ainsi que les réunions tenues en 2024 dans le cadre de la préparation du P3P et SGES, 10 réunions ont déjà été organisées dans le cadre du projet, soit 8 comptes rendus qui sont en fichiers séparés joints au présent P3P.

Annexe 5 : Aide-mémoire ES Mission d'identification de la BAD